

NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

DEMANDE DE PROPOSITION

Biens - Fourniture et la livraison des vêtements de travail des agents de conservation de la CCN

Page 1 de 3

N° DE DOSSIER DE SOUMISSION DE
LA CCN:

AL1699

ADRESSER LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS À:

Allan Lapensée, Agent principal aux contrats
Courriel : allan.lapensee@ncc-ccn.ca

CLÔTURE DE L'OFFRE:

Le 17 mai 2017 à 15h00 HAE

**RENOYER VOTRE PROPOSITION
TECHNIQUE INCLUANT LES SEPT
ÉCHANTILLONS OBLIGATOIRE, PAGE
PG 1 SIGNÉE DE CE FORMULAIRE ET
VOTRE ENVELOPPE DE PRIX À:**



**Commission de la capitale nationale
Services d'approvisionnement
40, rue Elgin
Centre de Sécurité – 2^e étage
Ottawa, ON K1P 1C7
Référé au dossier de soumission no. AL1699**

RÉCEPTION D'ADDENDA : Nous accusons réception des addendas suivants

_____ (Le soumissionnaire est tenu
d'insérer le numéro de l'addenda ainsi que la date d'émission, s'il y a lieu) et en avons tenu
compte dans le calcul de notre prix du contrat.

**Nous OFFRONS de vendre et (ou) de fournir à la Commission de la capitale nationale, aux
conditions énoncées dans la présente et au(x) prix soumis les biens et (ou) les services énumérés
et sur toute feuille ci-jointe.**

Nom et adresse de l'entrepreneur :

Nom en caractère d'imprimerie :

Date :

Tél :

Signature :

Télécopieur :

Courriel :

DEMANDE DE PROPOSITION

Biens - Fourniture et la livraison des vêtements de travail des agents de conservation de la CCN

N° DE DOSSIER DE SOUMISSION DE
LA CCN:

AL1699

1. Veuillez soumettre une proposition en quatre (4) copies duplicatas, vos sept échantillons de produits obligatoire et une enveloppe de prix pour fournir et livrer des biens pour la Commission de la capitale nationale (désignée sous le nom de la “Commission” ou la “CCN”) tel que décrit dans le Cahier de charge ci-joint. Vous pouvez soumettre votre proposition en français ou en anglais.
2. Toute demande de renseignements sur l’appel d’offres doit être présentée par écrit à l’agent principal des contrats, Allan Lapensee par courrier électronique à allan.lapensee@ncc-ccn.ca et ce le plus tôt possible pendant la durée de l’invitation. Toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept (7) jours calendrier avant la date de clôture de l’invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu’on ne puisse y répondre. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l’appel d’offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l’agent principal des contrats dont le nom figure ci-dessus. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire peut (pour cette seule raison) voir sa soumission rejetée.
3. La proposition doit avoir toute information pertinente énoncée dans les exigences obligatoires et cotées.
4. Votre offre financière (voir annexe A1, A2. Annexe B est facultative) doit être soumise séparément dans une enveloppe scellée et non avec les autres documents faisant partie de la proposition.
5. Le choix du soumissionnaire devra se faire selon le mérite technique et le prix. Toutes les exigences obligatoires dans la spécification doivent être rencontrées, et, les propositions qui recevront une note minimale de 160 points sur 200 (80%) de l’élément technique seront considérées comme étant admissibles sur le plan technique. L’offre financière proposée sera évaluée en rapport avec la note de l’évaluation technique afin de déterminer l’attribution. L’offre financière considérée dans l’évaluation des propositions doit inclure tous les frais pour fournir et livrer incluant l’application de logo et toutes autres dépenses et déboursements connexes. La proposition retenue sera celle qui offre la plus grande valeur globale en tenant compte de la proposition technique et la proposition de prix. La plus grande valeur globale sera calculée en accordant une pondération de 60% à la proposition technique et de 40% à la proposition de prix (annexe A1 de 20% et annexe A2 de 20%).
6. Un compte rendu des propositions techniques des soumissionnaires sera fourni, si la demande en est faite au gestionnaire de projet de la CCN dont le nom figure dans la lettre d’avis de notification d’attribution du contrat, dans les 15 jours suivant la réception de cet avis. Ce compte-rendu précisera les raisons pour lesquelles la soumission n’a pas répondu aux critères exigés.
7. Veuillez signer, dater et inclure la page 1 de ce document avec votre proposition de véhicule, confirmant ainsi avoir lu, compris et accepté les termes de cette demande de propositions, incluant la spécification, les conditions générales de contrats de fournitures et tous attachements ou addenda à la demande de proposition.
8. La Commission de la capitale nationale est une société d’État fédérale assujettie à la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), à la Taxe de vente harmonisée de l’Ontario (TVHO) ainsi qu’à la taxe de vente du Québec (TVQ). L’entrepreneur choisi devra inscrire de façon claire sur chaque demande de paiement le montant exact de la TPS, TVHO et de la taxe provinciale dépendant où les services ou les biens sont livrés et que la Commission aura à acquitter. Ce montant sera payé à l’entrepreneur et ce dernier sera tenu de verser à Revenue Canada et au gouvernement provincial la somme prévue en vertu de la loi.
9. Les conditions générales de contrats de fournitures feront aussi parties du document contractuel qui résultera de cette demande de proposition.

DEMANDE DE PROPOSITION

Biens - Fourniture et la livraison des vêtements de travail des agents de conservation de la CCN

10. Pour être juste envers toutes les firmes et éviter tout malentendu, veuillez noter que nous n'accepterons aucune proposition après l'heure et la date susmentionnée.
11. La Commission se réserve le droit de ne pas accepter la proposition la plus avantageuse au plan financier ni quelque proposition que ce soit, d'annuler la demande de propositions, et(ou) de faire paraître de nouveau la demande de propositions, dans sa forme originale ou en version modifiée. La Commission se réserve également le droit d'entamer des négociations avec le soumissionnaire retenu et(ou) tout autre auteur de propositions.
12. Les propositions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.
13. Les soumissions seront rigoureusement tenues secrètes. Néanmoins, les soumissionnaires sont priés de noter que la Commission en sa qualité de société d'État, est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information*. Les renseignements fournis par des tiers ne seront exemptés de la divulgation que si la totalité ou une partie des dossiers peuvent faire l'objet des exceptions prévues par la *Loi sur l'accès à l'information*.
14. Les exigences fondamentales des lois de l'Ontario s'appliquent à l'objet, sous réserve des lois fédérales applicables.
15. La Commission ne se verra pas dans l'obligation de rembourser ou de dédommager les auteurs de propositions, leurs sous-traitants ou fabricants pour les frais engagés pour produire une réponse à cette demande de propositions. La totalité des exemplaires des propositions soumises en réponse à cette demande de propositions deviennent la propriété de la Commission et ne sont donc pas retournés à leur auteur.
16. La présente demande de propositions et toute la documentation d'appui ont été préparées par la CCN et demeurent la seule propriété de la CCN, Ottawa, Canada. L'information est fournie au soumissionnaire uniquement pour son usage, relativement à la préparation d'une réponse à la présente demande de propositions et devra être considérée comme la propriété et l'information confidentielle de la CCN. Le soumissionnaire convient, par l'acceptation ou l'utilisation de ces documents, de les retourner à la demande de la CCN et de ne pas les reproduire, les copier, les prêter ou d'en dévoiler le contenu ou d'en disposer, directement ou indirectement, à un tiers sauf à certains de ses employés qui ont besoin de les connaître pour la préparation de la réponse du soumissionnaire et le soumissionnaire convient en outre de ne les utiliser pour aucune autre fin que celle pour laquelle ils sont spécifiquement fournis.
17. L'entrepreneur choisi devra tenir la Commission indemne et à couvert de toute réclamation présentée à la Commission et de tout dommage, de tous les coûts et de toutes les dépenses qu'elle aura encourus par suite d'une quelconque action ou poursuite en contrefaçon engagée, intentée, entamée ou subie par une personne se trouvant sous la direction et le contrôle de l'entrepreneur pendant la durée du contrat résultant de cette demande de propositions, ou qu'une telle personne menace d'intenter ou d'entamer, ladite personne revendiquant un droit moral en vertu de la Loi sur le droit d'auteur. L'obligation d'indemniser la Commission en vertu de la présente disposition demeure en vigueur après l'expiration du contrat résultant de cette demande de propositions, et ce pendant toute la durée du droit d'auteur accordé aux documents produits dans le cadre dudit contrat. Cette obligation d'indemniser la Commission relativement à la violation présumée de droits moraux vient s'ajouter aux autres obligations de l'entrepreneur de tenir indemne et à couvert, qui sont énoncées dans les Conditions générales de la Commission.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Commission de la capitale nationale

Cahier de Charge pour la fourniture et la livraison des vêtements de travail des agents de conservation de la CCN

Avril 2017

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
UNIFORMES DES AGENTS DE CONSERVATION
CAHIER DE CHARGE**

1. Introduction

La Commission de la capitale nationale (CCN) souhaite retenir les services d'un fournisseur de vêtements dans le but d'établir un contrat pluriannuel pour la fourniture et la livraison d'uniformes et de vêtements de travail connexes. La durée initiale du contrat sera de trois (3) ans dès son attribution. Sous réserve d'un accord commun sur les prix unitaires, le contrat pourra être prolongé pour deux (2) périodes successives d'un (1) an selon les mêmes conditions générales.

En plus de fournir des uniformes de tailles souhaitées répondant aux critères techniques et de performance identifiés, le fournisseur de vêtements devra également travailler, en collaboration avec le personnel de la CCN, sur des prototypes pour l'application du logo et de l'image de marque de la CCN pour chaque type de vêtement.

2. Contexte

La Commission de la capitale nationale (CCN) fournit des vêtements à 10 agents de conservation à temps plein et à environ 5 agents de conservation saisonniers. La principale fonction des agents de conservation de la CCN est d'assurer la protection du grand public, de conserver les ressources naturelles et de préserver les actifs de la CCN.

Les agents de conservation possèdent le statut d'agent de la paix et, en raison de la nature de leurs fonctions, captent souvent l'attention du public. Par conséquent, il est impératif qu'ils soient considérés comme des professionnels dans leur domaine, tout en évoquant une figure d'autorité accessible spécialisée en ressources naturelles.

Le vert a été choisi comme couleur d'uniforme (voir les spécifications et les couleurs Pantone fournies), car il a été décidé que celle-ci convenait le mieux à l'image de l'entreprise et à la nature des fonctions exercées.

Le cahier de charge suivant définit les exigences de la CCN concernant la fourniture et la livraison d'uniformes et d'accessoires connexes, ainsi que les services auxiliaires requis par l'équipe. La CCN recherche un fournisseur de vêtements qui offrira une solution clé en main pour la fourniture des vêtements des agents de conservation, y compris l'application du logo et de l'image de marque de la CCN pour chacun des éléments vestimentaires, selon les indications détaillées dans les annexes ci-dessous :

- Annexes A1 et A2** : Tableau des uniformes obligatoires ;
- Annexe B (facultative)** : Tableau des uniformes saisonniers ;
- Annexe C** : Spécifications techniques ;
- Annexe D** : Exemples de dessins d'uniformes.

3. Exigences du contrat

La CCN a établi certaines exigences quant à la fourniture des uniformes de ses agents de conservation.

Ce cadre de référence définit les responsabilités qui incombent aux fournisseurs de tels uniformes, comme il est indiqué aux annexes A1, A2, C et D, l'annexe B étant facultative. Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils ont les capacités nécessaires pour garantir l'assurance de la qualité, la distribution et la gestion des stocks et commandes des vêtements ou articles visés aux présentes, incluant le respect des tailles exigées et l'application du logo et de l'image de marque de la CCN.

Certains articles ou services peuvent être ajoutés ou supprimés pendant la durée du contrat. La CCN se réserve le droit de négocier l'ajout de tout produit ou service indiqué dans le présent cadre

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
UNIFORMES DES AGENTS DE CONSERVATION
CAHIER DE CHARGE**

de référence. La décision d'inclure tout nouveau produit ou service au contrat demeure uniquement à la discrétion de la CCN, qui pourra effectuer toutes modifications qui s'imposent au contrat.

Dans le but d'assurer la mise en œuvre des exigences aux présentes, les éléments vestimentaires ont été clairement dessinés et conçus, y compris l'emplacement exact du logo de la CCN (voir annexe D).

4. Service à la clientèle

Tous les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils ont la capacité d'offrir un service à la clientèle approprié afin de répondre aux questions relatives aux statuts des commandes, aux procédures et autorisations de retour et à la résolution des plaintes. Le service à la clientèle aura à recevoir et à traiter des demandes de renseignements effectuées par téléphone entre 8 h et 16 h heure de l'Est. Les demandes de renseignements peuvent porter, entre autres, sur les statuts des commandes, les procédures et autorisations de retour et la résolution des plaintes.

5 Fourniture

Le fournisseur de vêtements doit être en mesure de fournir tous les uniformes obligatoires énumérés aux annexes A1 et A2, conformément aux spécifications techniques et tailles spécifiées à l'annexe C. Le fournisseur de vêtements s'engage à satisfaire aux exigences du contrat et, pour ce faire, celui-ci peut utiliser ses propres installations, équipements et services, ou avoir recours aux services de fournisseurs tiers.

6 Échantillons aux fins d'assurance de la qualité

Les soumissionnaires doivent présenter sept (7) échantillons d'article dans le cadre de leur proposition (se référer aux exigences obligatoires). La CCN conservera ces échantillons et les retournera à leurs soumissionnaires respectifs une fois le contrat attribué. La CCN examinera principalement la qualité de fabrication et la couleur des sept (7) échantillons soumis. La description des produits et les tableaux de mesures s'y rapportant doivent être soumis avec tous les échantillons.

7 Tailles

Le fournisseur de vêtements doit fournir des tableaux des tailles afin que l'équipe puisse passer les commandes appropriées. Le fournisseur de vêtements doit fournir les vêtements dans des tailles petites, régulières et élancées, allant de TP à TTG. Les modifications apportées à tout élément vestimentaire ne feront pas partie des exigences du contrat.

8 Assurance de la qualité

Le fournisseur de vêtements doit mettre en œuvre un programme d'assurance de la qualité afin de garantir que tous les articles fabriqués et fournis en vertu de cet accord respectent les normes de qualité qui y sont définies. La CCN se réserve le droit d'inspecter les installations du fournisseur de vêtements.

9 Gestion des stocks

Le fournisseur de vêtements doit démontrer qu'il est en mesure de traiter les commandes dans les 30 jours suivant leur réception. Le fournisseur de vêtements doit maintenir un niveau de stock suffisamment élevé pour satisfaire aux exigences et délais de livraison définis aux présentes.

Tous les articles doivent être entreposés, dans un état propre et sans plis, dans un environnement sécurisé et climatisé qui les protégera contre l'eau, l'humidité, le feu, les produits chimiques, les températures excessives, l'air stagnant, les odeurs, les insectes et les ravageurs.

10 Distribution, retours et échanges

Le fournisseur de vêtements doit livrer les articles commandés dans des colis scellés, sur lesquels doivent apparaître les coordonnées figurant aux bons de commande, à l'adresse postale suivante :

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
UNIFORMES DES AGENTS DE CONSERVATION
CAHIER DE CHARGE**

Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202
Ottawa, Canada
K1P 1C7
À l'attention de : Ivana Copelli

- 10.1** Commandes régulières (modèle de vente courante) : ces commandes doivent être livrées dans les 30 jours civils suivant leur réception.
- 10.2** Les articles retournés en raison d'une erreur de la CCN seront expédiés aux frais de la CCN. Les articles retournés en raison d'une erreur du fournisseur de vêtements, ou d'une qualité de produit jugée inacceptable, seront expédiés aux frais du fournisseur de vêtements.
- 11.0 Exigences du processus de commande de la CCN**
- 11.1** **Seul** le personnel autorisé de la CCN peut passer une commande d'uniformes de la CCN auprès du fournisseur de vêtements ;
- 11.2** La CCN transmettra une liste de son personnel autorisé au fournisseur de vêtements au moment de l'attribution du contrat.
- 11.3** Le fournisseur de vêtements est tenu de faire rapport sur les commandes en souffrance et doit fournir à la CCN, lorsque cette dernière l'exige, l'état des commandes en souffrance, incluant, mais sans s'y limiter, le numéro et la taille des articles visés et les dates de prise et d'expédition des commandes en souffrance ;
- 11.4** Si possible, le fournisseur de vêtements devra disposer d'une plate-forme de commande en ligne permettant un accès exclusif au personnel autorisé de la CCN ;
- 11.5** Le fournisseur de vêtements doit être en mesure de fournir des données historiques sur les commandes antérieures et les articles ayant été livrés ;
- 11.6** La CCN tiendra une réunion avec le fournisseur de vêtements sélectionné 2 à 4 semaines suivant l'attribution du contrat.
- 11.7** La CCN commande généralement la majorité des articles dont elle a besoin annuellement à la fin de l'hiver ou au début du printemps. Certaines commandes spéciales peuvent être passées pendant l'été, l'automne et l'hiver.
- 12.0 Ordre des événements à l'attribution du contrat :**
- 12..1 Attribution du contrat ;
- 12..2 Organisation d'une réunion de démarrage (2 à 4 semaines suivant l'attribution) à Ottawa, aux frais du fournisseur de vêtements ;
- 12.3 Soumission des renseignements relatifs aux tailles des articles ;
- 12.4 Soumission d'un échantillon d'application du logo et de l'image de marque de la CCN sur les vêtements aux fins d'approbation par la CCN ;
- 12.5 Approbation de l'application du logo par la CCN ;
- 12.6 Livraison des uniformes requis.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
UNIFORMES DES AGENTS DE CONSERVATION
CAHIER DE CHARGE**

Exigences relatives à la proposition : exigences obligatoires, exigences cotées et critères d'évaluation

Phase 1 — Exigences obligatoires : le soumissionnaire doit inclure à sa proposition les sept (7) échantillons d'article suivants aux fins d'évaluation.

La CCN conservera ces échantillons et les retournera à leurs soumissionnaires respectifs une fois le contrat attribué. La CCN examinera principalement la qualité de fabrication et la couleur des sept (7) échantillons soumis. La description des produits et les tableaux de mesures s'y rapportant doivent être soumis avec tous les échantillons.

ARTICLES	ÉCHANTILLON
Chemise à manches courtes pour homme	1 échantillon requis pour ces 4 éléments
Chemise à manches longues pour homme	
Chemise à manches courtes pour femme	
Chemise à manches longues pour femme	
T-shirt pour homme	1 échantillon requis pour ces 2 éléments
T-shirt pour femme	
Chemise à manches longues pour homme (polo ou à col haut)	1 échantillon requis pour ces 2 éléments
Chemise à manches longues pour femme (polo ou à col haut)	
Pantalon cargo pour homme	1 échantillon requis pour ces 2 éléments
Pantalon cargo pour femme	
Bermuda cargo pour homme	1 échantillon requis pour ces 2 éléments
Bermuda cargo pour femme	
Casquette de baseball unisexe	1 échantillon requis pour cet élément
Pull à encolure en V	1 échantillon requis pour cet élément

Les soumissionnaires dont la proposition comprend les sept (7) échantillons de produits requis seront considérés comme ayant satisfait à l'exigence obligatoire de la Phase 1 et passeront ensuite à la Phase 2 du processus de sélection (exigences cotées).

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
UNIFORMES DES AGENTS DE CONSERVATION
CAHIER DE CHARGE**

Phase 2 : Exigences cotées

La proposition sera évaluée en fonction des exigences cotées et critères d'évaluation suivants :

	Exigences cotées (EC)	Facteur pondéré
EC#1	Évaluation des échantillons de produits	100 pts
EC#2	Démonstration que le soumissionnaire peut fournir des uniformes selon le présent cadre de référence	60 pts
EC#3	Nombre d'années d'existence et réalisations	20 pts
EC#4	Liste de 3 références de clients pour des contrats similaires au cours des 3 dernières années, avec numéros de téléphone (y compris l'autorisation de communiquer avec ceux-ci)	20 pts

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES ÉCHANTILLONS DE PRODUITS (EC#1 SEULEMENT)
Le produit surpasse toutes nos exigences. Le produit présente des matériaux de qualité exceptionnelle et une fabrication de haute qualité (100 % du facteur pondéré).
Le produit satisfait à toutes nos exigences. Le produit présente des matériaux de haute qualité et une fabrication de qualité (90 % du facteur pondéré).
Le produit satisfait à nos exigences de base. Le produit présente des matériaux de bonne qualité et une fabrication de qualité (80 % du facteur pondéré).
Le produit ne satisfait pas à nos exigences de base. Le produit ne présente pas des matériaux de qualité et sa fabrication ne satisfait pas aux normes de qualité (40 % du facteur pondéré).
L'échantillon est totalement insatisfaisant ou aucun échantillon a été déposé (0 % du facteur pondéré).

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION (EC#2 À EC#4)
Réponse convaincante. Surpasse toutes nos exigences (100 % du facteur pondéré).
Réponse satisfaisante. Satisfait parfaitement à nos exigences (90 % du facteur pondéré).
Réponse valable. Satisfait à nos exigences de base (80 % du facteur pondéré).
Ne satisfait pas aux exigences de base (40 % du facteur pondéré).
La réponse est totalement insatisfaisante ou l'information est manquante (0 % du facteur pondéré).

Les soumissionnaires dont la proposition obtient une cote minimale totale de 160 pts sur 200 pts dans le cadre de la Phase 2 seront considérés comme étant techniquement admissibles. Les propositions de prix (annexes A1 et A2) doivent être soumises dans des enveloppes scellées distinctes. Seules les enveloppes des propositions de prix des soumissionnaires techniquement admissibles seront ouvertes. Il est à noter que l'annexe B est facultative.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
UNIFORMES DES AGENTS DE CONSERVATION
CAHIER DE CHARGE**

ANNEXE A1. Formulaire des prix forfaitaires pour les uniformes obligatoires — commande initiale à l'attribution du contrat

- TOUTES les cases du tableau ci-dessous doivent être complétées afin de refléter tous les coûts pertinents. Les prix forfaitaires doivent comprendre tous les coûts associés à la fourniture et à la livraison des articles à la CCN et les coûts associés à la fourniture et à l'application du logo et de l'image de marque de la CCN.

ARTICLES (en différentes tailles)	Quantités initiales requises à l'attribution du contrat en 2017	Prix forfaitaires tout compris (hors taxes) pour fourniture et livraison
Chemise à manches courtes pour homme	45	
Chemise à manches longues pour homme	45	
Chemise à manches courtes pour femme	45	
Chemise à manches longues pour femme	45	
Pantalón cargo pour homme	60	
Pantalón cargo pour femme	60	
Bermuda cargo pour homme	15	
Bermuda cargo pour femme	15	
Casquette de baseball unisexe	15	
Pull en laine à encolure en V	15	
T-shirt pour homme	30	
Chemise à manches longues pour homme (polo ou à col haut)	30	
T-shirt pour femme	30	
Chemise à manches longues pour femme (polo ou à col haut)	30	
SOUS-TOTAL		
TVH (ON) 13 %		
TOTAL — ANNEXE A1		

L'annexe A1 représente 20 des 40 points de la composante des prix.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
UNIFORMES DES AGENTS DE CONSERVATION
CAHIER DE CHARGE**

ANNEXE A2. Formulaire des prix unitaires des uniformes obligatoires — estimations annuelles pour les années 1 à 3 suivant la commande initiale

TOUTES les cases du tableau ci-dessous doivent être complétées afin de refléter tous les coûts pertinents. Les prix unitaires doivent comprendre tous les coûts associés à la fourniture et à la livraison des articles à la CCN et les coûts associés à la fourniture et à l'application du logo et de l'image de marque de la CCN.

TABLEAU A2		Facteur pondéré* = 0,6	Facteur pondéré* = 0,4
ARTICLES (en différentes tailles)	Estimations annuelles	Prix unitaire tout compris par article (hors taxes) pour une commande de 1 à 50 unités.	Prix unitaire tout compris par article (hors taxes) pour une commande de 51 à 100 unités.
Chemise à manches courtes pour homme	30		
Chemise à manches longues pour homme	15		
Chemise à manches courtes pour femme	30		
Chemise à manches longues pour femme	15		
Pantalon cargo pour homme	30		
Pantalon cargo pour femme	30		
Bermuda cargo pour homme	15		
Bermuda cargo pour femme	15		
Casquette de baseball unisexe	15		
Pull en laine à encolure en V	5		
T-shirt pour homme	30		
Chemise à manches longues pour homme (polo ou à col haut)	15		
T-shirt pour femme	30		
Chemise à manches longues pour femme (polo ou à col haut)	15		

***Note : les facteurs pondérés ne sont utilisés qu'à des fins d'évaluation des offres de prix unitaires tout compris des soumissionnaires. Voir l'exemple ci-dessous. Une « valeur évaluée » est attribuée à chaque article, puis une « valeur évaluée totale » est attribuée à l'ensemble des articles aux fins de l'annexe A2. L'annexe A2 représente 20 des 40 points de la composante des prix. La proposition présentant la meilleure valeur évaluée totale au plan financier se voit attribuer la plus haute cote (20 points), alors que les cotes des autres propositions sont déterminées au prorata, de la meilleure valeur au plan financier à la plus pire valeur au plan financier. Par exemple : $225 \text{ \$} / 255 \text{ \$} \times 20 = 17,65 \text{ pts}$; $225 \text{ \$} / 300 \text{ \$} \times 20 = 15 \text{ pts}$; etc.**

À titre d'exemple uniquement :

Chemise à manches courtes pour homme (qté 1 à 50) – $18 \text{ \$/ch.} \times 0,6 = 10,80 \text{ \$}$

Chemise à manches courtes pour homme (qté 51 à 100) – $16 \text{ \$/ch.} \times 0,4 = 6,40 \text{ \$}$

Chemise à manches courtes pour homme (valeur évaluée) — 17,20 \$

Ainsi de suite...

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
UNIFORMES DES AGENTS DE CONSERVATION
CAHIER DE CHARGE**

Annexe B (facultative). Formulaire de prix des uniformes saisonniers (formulaire facultatif)

Les cases du tableau ci-dessous doivent refléter tous les coûts pertinents. Les prix unitaires (hors taxes) doivent comprendre tous les coûts associés à la fourniture et à la livraison des articles à la CCN et les coûts associés à la fourniture et à l'application du logo et de l'image de marque de la CCN. Il est à noter que l'annexe B n'est pas prise en compte dans la composante des prix et pour l'attribution du contrat.

ARTICLE	Prix unitaire tout compris hors taxes
Manteau léger unisexe	
Manteau d'hiver unisexe	
Pantalon d'hiver pour homme	
Pantalon d'hiver pour femme	
Gants de patrouille pour homme	
Gants de patrouille pour femme	
Tuque unisexe	
Gants pour homme (froids extrêmes)	
Gants pour femme (froids extrêmes)	

Si le soumissionnaire n'est pas en mesure de fournir certains ou l'ensemble de ces articles, la CCN prendra d'autres arrangements avec d'autres fournisseurs de vêtements afin de se procurer ceux-ci. Les articles énumérés à l'annexe B seront remplacés en fonction de l'usage.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
UNIFORMES DES AGENTS DE CONSERVATION
CAHIER DE CHARGE**

ANNEXE C. Spécifications techniques

ARTICLE	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	TAILLES REQUISES
Chemise à manches courtes pour homme	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : vert olive ou similaire • Matériaux : 65 % polyester/35 % coton ou similaire • Légère et respirante • 2 poches poitrine (pochettes verticales avec velcro, ornées de faux boutons) • Indéchirable • Panneaux latéraux extensibles en lycra • Épaulettes • Bande velcro horizontale sur la poche du côté droit pour l'insigne d'identité • Porte-badge vertical sur la poche du côté gauche • Écusson des agents de conservation sur chaque épaule 	TP-TTG
Chemise à manches longues pour homme	Mêmes spécifications que pour la chemise à manches courtes pour homme	TP-TTG
Chemise à manches courtes pour femme	Mêmes spécifications que pour la chemise à manches courtes pour homme	TP-TTG
Chemise à manches longues pour femmes	Mêmes spécifications que pour la chemise à manches courtes pour homme	TP-TTG
T-shirt pour homme	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : sable ou similaire • Léger et respirant • Écusson des agents de conservation sur chaque épaule 	TP-TTG
T-shirt pour femme	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : sable ou similaire • Léger et respirant • Écusson des agents de conservation sur chaque épaule 	TP-TTG
Chemise à manches longues pour homme (polo ou à col haut)	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : sable ou similaire • Légère et respirante • Écusson des agents de conservation sur chaque épaule 	TP-TTG
Chemise à manches longues pour femme (polo ou à col haut)	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : sable ou similaire • Légère et respirante • Écusson des agents de conservation sur chaque épaule 	TP-TTG
Pantalon cargo pour homme	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : vert olive ou similaire • Matériaux : 98 % coton/2 % spandex ou similaire • Ceinture montée flexible et taille plus haute à l'arrière • Fourche à soufflets • Poches cargo avec velcro (à glissière dissimulée sur le côté droit) • Rabats de poches arrière • Genoux articulés et armatures de genou 	28 - 50

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
UNIFORMES DES AGENTS DE CONSERVATION
CAHIER DE CHARGE**

Pantalon cargo pour femme	Mêmes spécifications que pour le pantalon cargo pour homme	26 - 40
Bermuda cargo pour homme	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : vert olive ou similaire • Matériaux : 98 % coton/2 % spandex ou similaire • Ceinture montée flexible et taille plus haute à l'arrière • Fourche à soufflets • Poches cargo avec velcro (à glissière dissimulée sur le côté droit) • Rabats de poches arrière 	28 - 50
Bermuda cargo pour femme	Mêmes spécifications que pour le bermuda cargo pour homme	26 - 40

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
UNIFORMES DES AGENTS DE CONSERVATION
CAHIER DE CHARGE**

Casquette de baseball unisexe	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : bleu foncé • Taille : unique • Matériau : coton ou similaire • Fermeture : velcro ou boucle en laiton • Inscription « CONSERVATION » à l'arrière, en gris moyen • Logo de la CCN à l'avant, en gris moyen • Logo du Canada sur le côté droit, en gris moyen 	Unitaille
Pull à encolure en V	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : vert olive ou similaire • Matériaux : acrylique et laine naturelle à faible boulochage ou similaire • Type « commando » à col en V • Pièces de nylon assorties aux couleurs sur les épaules et les coudes • Épaulettes • Écusson des agents de conservation sur chaque épaule 	TP-TTG
Manteau léger unisexe	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : bleu foncé • Matériau : nylon hydrofuge (« nanosphere ») • Coupe athlétique • Panneaux latéraux extensibles à soufflets favorisant les mouvements • Poches réchauffe-mains (verticales, sur les deux côtés) • Poche poitrine verticale sur le côté gauche • Bandes rétro-réfléchissantes : <ul style="list-style-type: none"> - Bande horizontale à l'avant à hauteur de poitrine - Bandes horizontales dans le dos - Bandes autour des poignets • Velcro pour l'insigne d'identité à l'avant, juste au-dessus de la bande réfléchissante • Écusson des agents de conservation sur chaque épaule • Inscription « CONSERVATION » dans la partie supérieure arrière • Logo de la CCN sur le côté avant gauche, juste au-dessus de la bande réfléchissante • Logo du Canada au-dessus des bandes réfléchissantes aux poignets 	TP-TTG
Manteau d'hiver	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : bleu foncé • Matériaux : nylon — matériaux imperméables, résistants au vent, respirants • Température cible : -40 ° Celsius • Fermetures à glissière latérales • 2 poches avant horizontales inférieures • Bandes rétro-réfléchissantes : 	TP-TTG

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
UNIFORMES DES AGENTS DE CONSERVATION
CAHIER DE CHARGE**

	<ul style="list-style-type: none"> - Bande horizontale à l'avant à hauteur de poitrine - Bandes horizontales dans le dos - Bande horizontale au-dessus des poches avant inférieures • Bandes autour des poignets • Velcro pour l'insigne d'identité à l'avant, juste au-dessus de la bande réfléchissante • Capuchon avec contour de fourrure (naturelle ou synthétique) • Écusson des agents de conservation sur chaque épaule • Inscription « CONSERVATION » dans la partie supérieure arrière • Logo de la CCN sur le côté avant gauche, juste au-dessus de la bande réfléchissante • Logo du Canada au-dessus des bandes réfléchissantes aux poignets 	
Pantalon d'hiver pour homme	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : bleu foncé • Température cible : -40 ° Celsius • Ceinture montée ajustable • Bretelles ajustables • Panneaux d'appuie-genoux et de siège renforcés • Poches cargo • Bandes rétro-réfléchissantes verticales le long des côtés extérieurs de chaque jambe 	TP-TTG
Pantalon d'hiver pour femme	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : bleu foncé • Température cible : -40 ° Celsius • Ceinture montée ajustable • Bretelles ajustables • Panneaux d'appuie-genoux et de siège renforcés • Poches cargo • Bandes rétro-réfléchissantes verticales le long des côtés extérieurs de chaque jambe 	TP-TTG
Tuque unisexe	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : bleu foncé • Marque de fabricant dissimulée • Type bonnet • Logo de la CCN à l'avant, en gris moyen 	TP-TTG
Gants d'hiver de patrouille unisexes	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : noir • Finition en cuir ou similaire • Marque de fabricant dissimulée 	TP-TTG
Mitaines d'hiver unisexes	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur : noir • Finition en cuir ou vinyle • Marque de fabricant dissimulée • Résistantes aux froids extrêmes (-40 ° C) 	TP-TTG

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
UNIFORMES DES AGENTS DE CONSERVATION
CAHIER DE CHARGE**

ANNEXE D : DESSINS D'UNIFORMES – annexe distincte

Annex D.

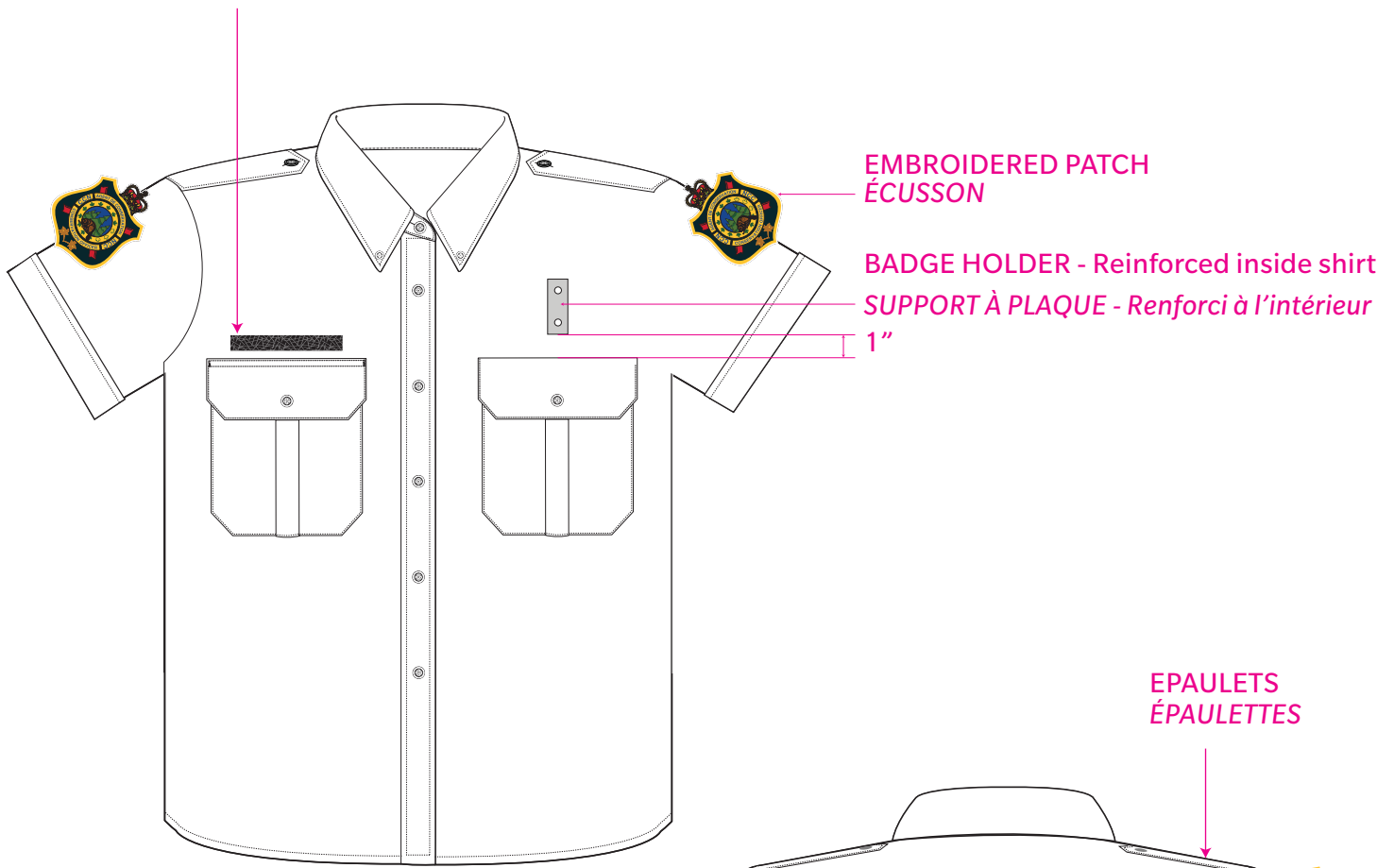
Sample Uniform Drawings

The NCC has identified in the attached drawings a preferred style and color and has provided a pantone color as a colour target to assist the suppliers interesting in bidding.

Should the suppliers not be able to provide clothing in the preferred color, please note the alternatives provided.

VELCRO - Reinforced inside shirt
(for name tag)

VELCRO - Renforcé à l'intérieur
(pour bande nominative)



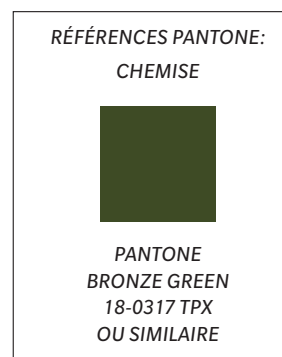
FRONT VIEW
AVANT



BACK VIEW
ARRIÈRE

**COLOUR MUST MATCH
PANTS AND V-NECK SWEATER**
PREFERRED COLOUR: OD GREEN

**LES COULEURS DOIVENT CORRESPONDRE AUX
PANTALONS ET AU CHANDAIL À COL EN V**
COULEUR PRÉFÉRÉE : OD GREEN

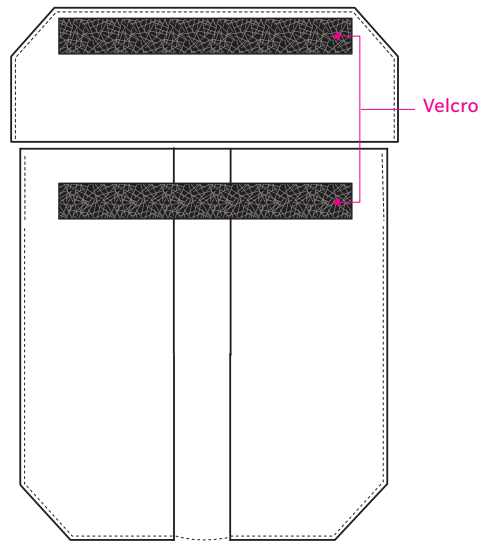
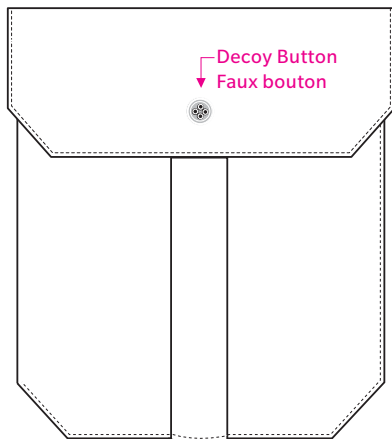




SLEEVE CREST
MANCHE

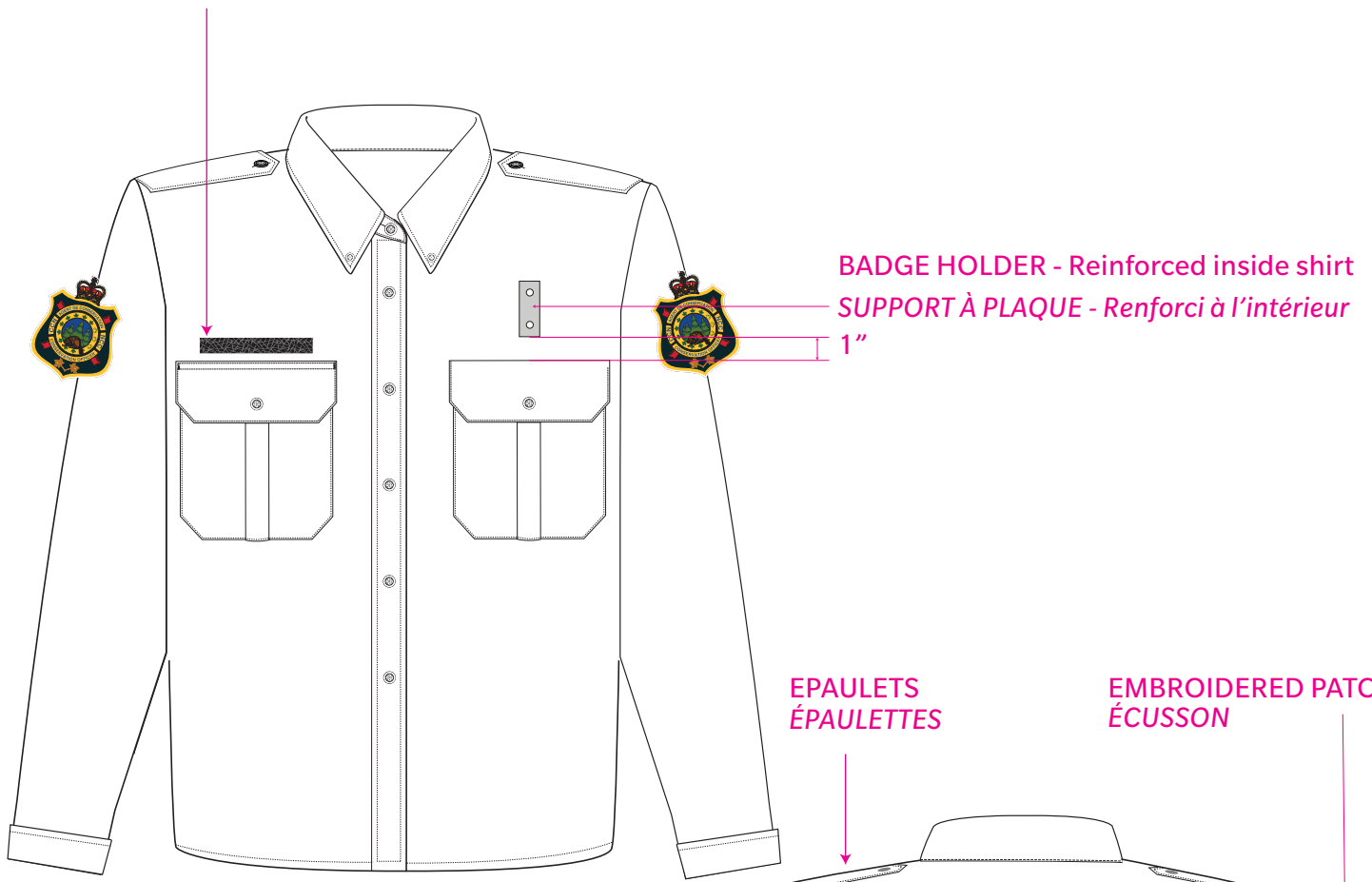
Left pocket has pencil pocket
Poche de gauche a un espace pour un crayon

1"



VELCRO - Reinforced inside shirt
(for name tag)

VELCRO - Renforci à l'intérieur
(pour bande nominative)



BADGE HOLDER - Reinforced inside shirt
SUPPORT À PLAQUE - Renforci à l'intérieur

1"

EPAULETS
ÉPAULETTES

EMBROIDERED PATCH
ÉCUSSON

FRONT VIEW
AVANT



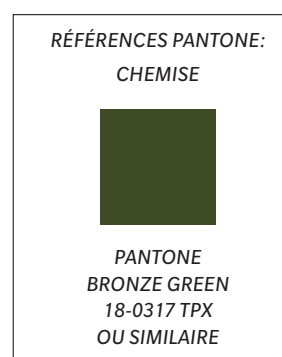
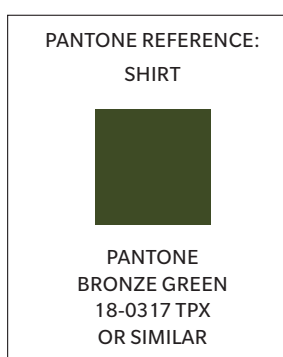
BACK VIEW
ARRIÈRE

**COLOUR MUST MATCH
CARGO PANTS AND V-NECK SWEATER**

PREFERRED COLOUR: OD GREEN

**LES COULEURS DOIVENT CORRESPONDRE AUX
PANTALONS ET AU CHANDAIL DE LAINE EN V**

COULEUR PRÉFÉRÉE : OD GREEN

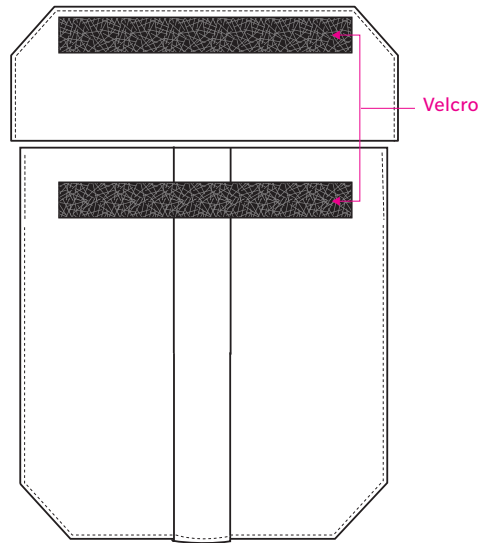
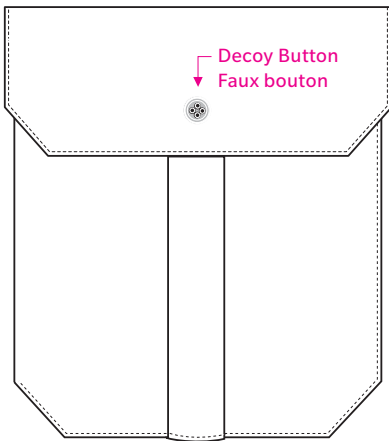




SLEEVE CREST
MANCHE

Left pocket has pencil pocket
Poche de gauche a un espace pour un crayon

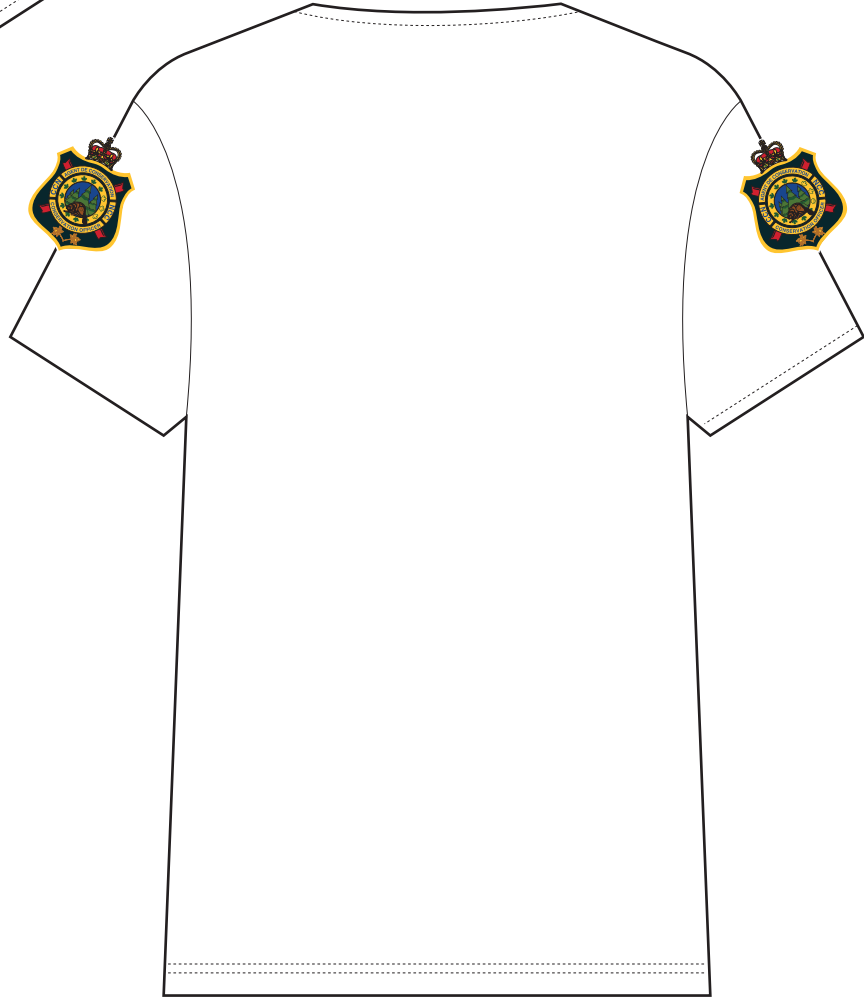
1"





EMBROIDERED PATCH
ÉCUSSON


FRONT VIEW
AVANT



BACK VIEW
ARRIÈRE

PREFERRED COLOUR: TAN


PANTONE REFERENCE:
T-SHIRT



PANTONE
MOJAVE DESERT
15-1217 TPX
OR SIMILAR




COULEUR PRÉFÉRÉE: TAN

RÉFÉRENCES PANTONE
T-SHIRT



PANTONE
MOJAVE DESERT
15-1217 TPX
OU SIMILAIRE

ALTERNATIVE COLOUR

<p>(1) LIGHT GREEN T-SHIRT</p>  <p>PANTONE CAPULET OLIVE 18-0426 TPX OR SIMILAR</p>	<p>(2) DARK NAVY T-SHIRT</p>  <p>PANTONE TOTAL ECLIPSE 19-4010 TPX OR SIMILAR</p>	<p>(3) SPRUCE GREEN T-SHIRT</p>  <p>PANTONE KOMBU GREEN 19-0417 TPX OR SIMILAR</p>
--	--	---

COULEUR ALTERNATIVE

<p>(1) VERT CLAIR T-SHIRT</p>  <p>PANTONE CAPULET OLIVE 18-0426 TPX OU SIMILAIRE</p>	<p>(2) DARK NAVY T-SHIRT</p>  <p>PANTONE TOTAL ECLIPSE 19-4010 TPX OU SIMILAIRE</p>	<p>(3) SPRUCE GREEN T-SHIRT</p>  <p>PANTONE KOMBU GREEN 19-0417 TPX OR SIMILAR</p>
--	--	---

T-SHIRT - CONSERVATION OFFICER

T-SHIRT - AGENTS DE CONSERVATION

SIZING AND PLACEMENT OF ARTWORK
TO BE DETERMINED

LES DIMENSIONS ET L'EMPLACEMENT DES ILLUSTRATIONS
RESTENT À ÊTRE DÉTERMINÉS

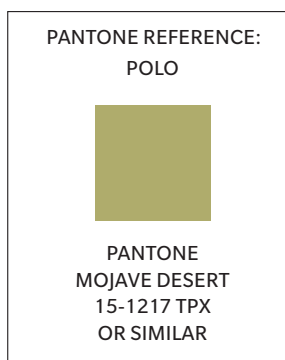
**CAN BE EITHER A LONG SLEEVE POLO
OR A LONG SLEEVE HIGH NECK**

**S'APPLIQUE AU POLO À MANCHES
LONGUES OU AU CHANDAIL À
MANCHES LONGUES ET COL HAUT**

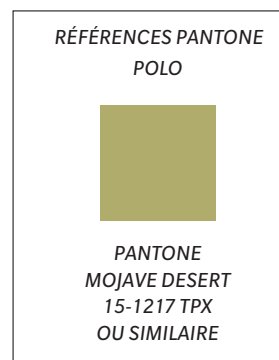


**FRONT VIEW
AVANT**

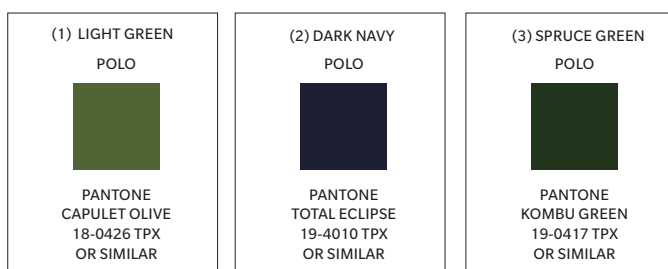
PREFERRED COLOUR: TAN



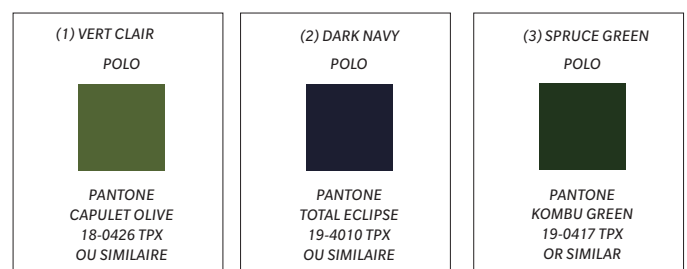
COULEUR PRÉFÉRÉE: TAN



ALTERNATIVE COLOUR



COULEUR ALTERNATIVE



**POLO LONG SLEEVE - CONSERVATION OFFICER
(1/2)**

**POLOS À MANCHES LONGUES - AGENTS DE CONSERVATION
(1/2)**

**SIZING AND PLACEMENT OF ARTWORK
TO BE DETERMINED**

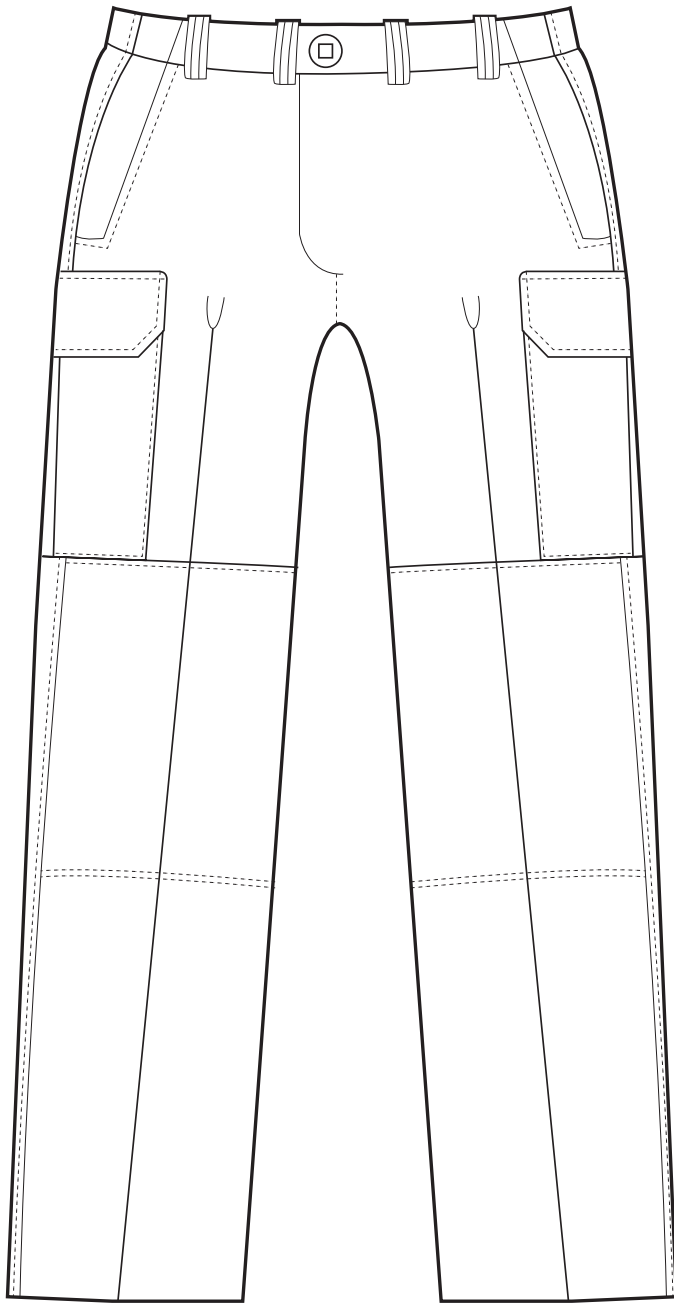
**LES DIMENSIONS ET L'EMPLACEMENT DES ILLUSTRATIONS
RESTENT À ÊTRE DÉTERMINÉS**



FRONT VIEW
AVANT



BACK VIEW
ARRIÈRE



FRONT VIEW
AVANT

**COLOUR MUST MATCH
FORMAL SHIRT AND V-NECK SWEATER**

PREFERRED COLOUR: OD GREEN

**LES COULEURS DOIVENT CORRESPON-
DRE À LA CHEMISE OFFICIELLE ET AU
CHANDAIL À COL EN V**

COULEUR PRÉFÉRÉE: OD GREEN

PANTONE REFERENCE:
PANTS



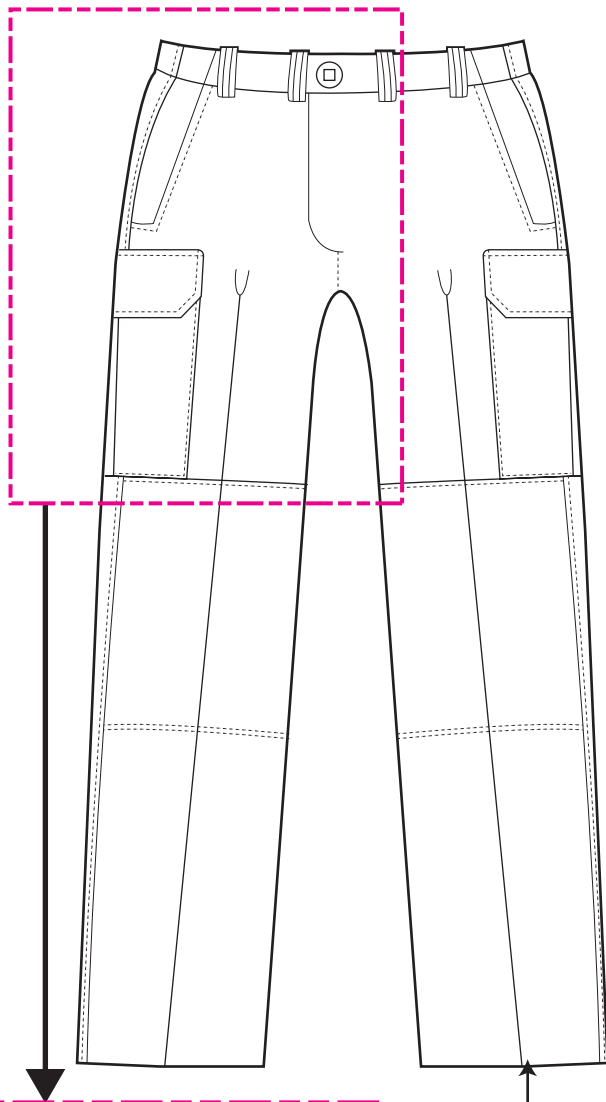
PANTONE
BRONZE GREEN
18-0317 TPX
OR SIMILAR

RÉFÉRENCES PANTONE:
PANTALONS

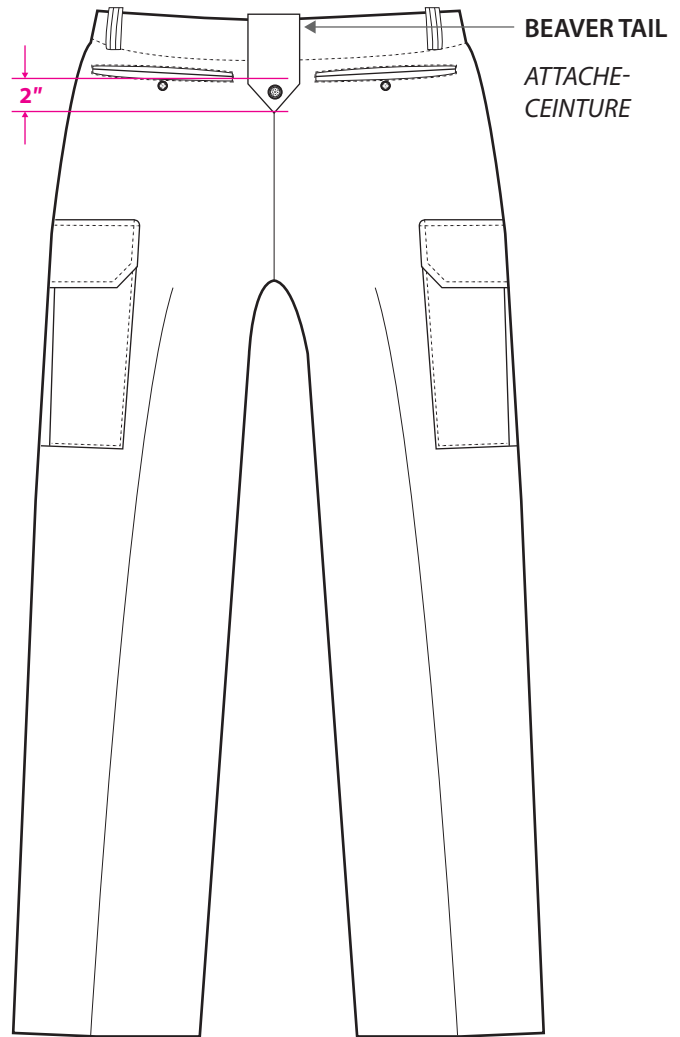


PANTONE
BRONZE GREEN
18-0317 TPX
OU SIMILAIRE

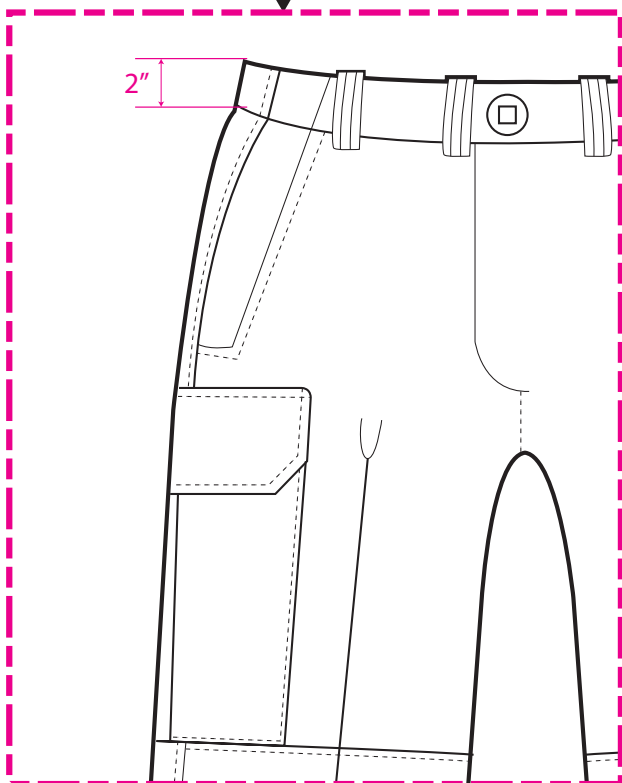
FRONT VIEW
AVANT



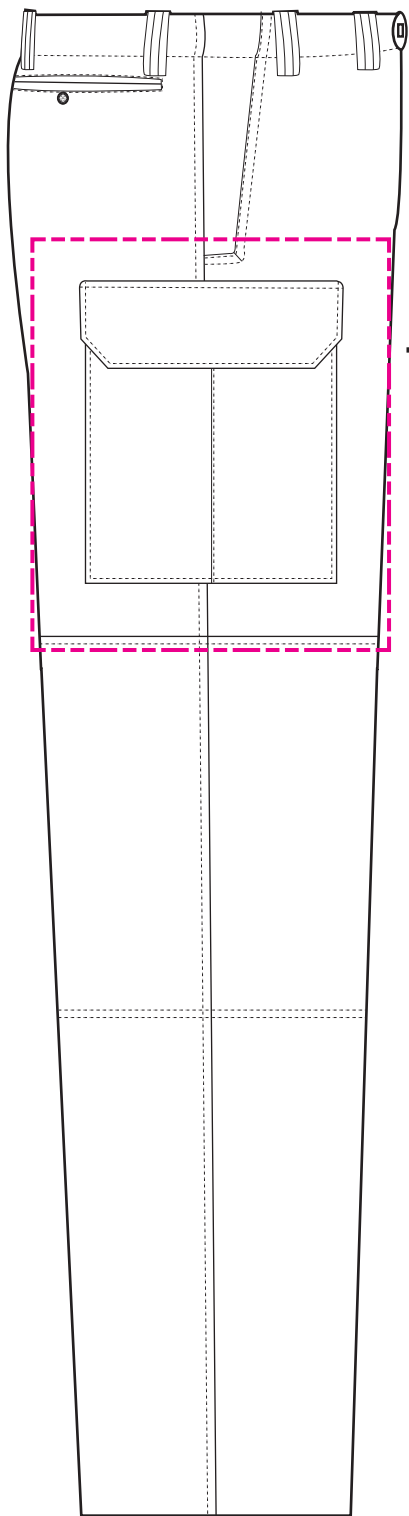
BACK VIEW
ARRIÈRE



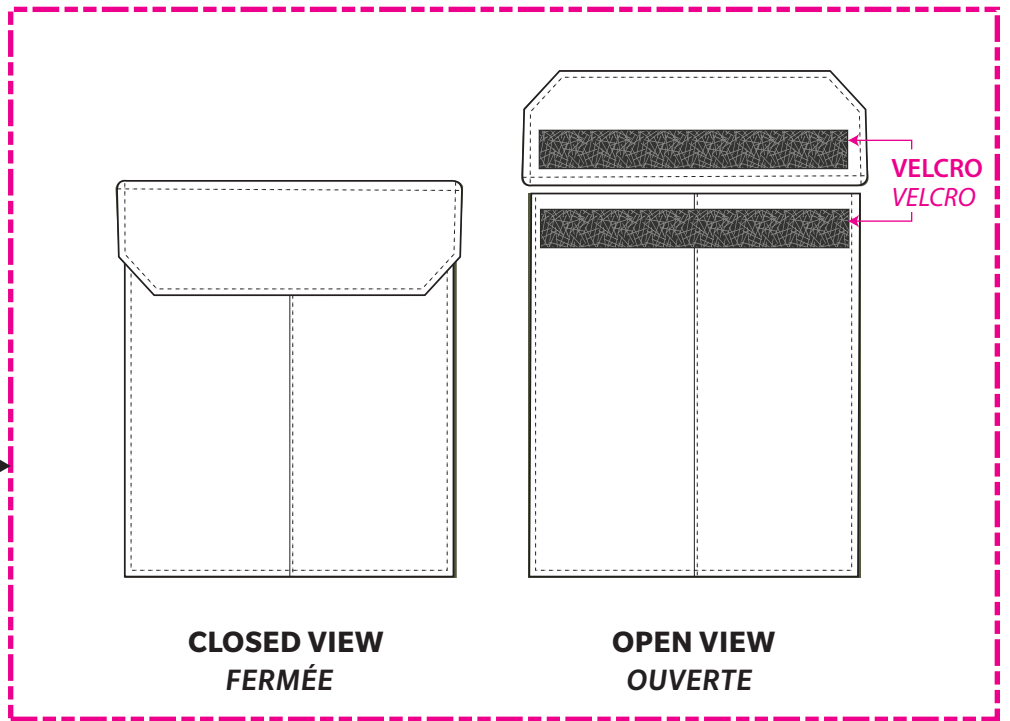
PERMANENT STITCHED CREASE
BORD COUSU DE FAÇON PERMANENT



ENLARGED DETAIL
AGRANDISSEMENT



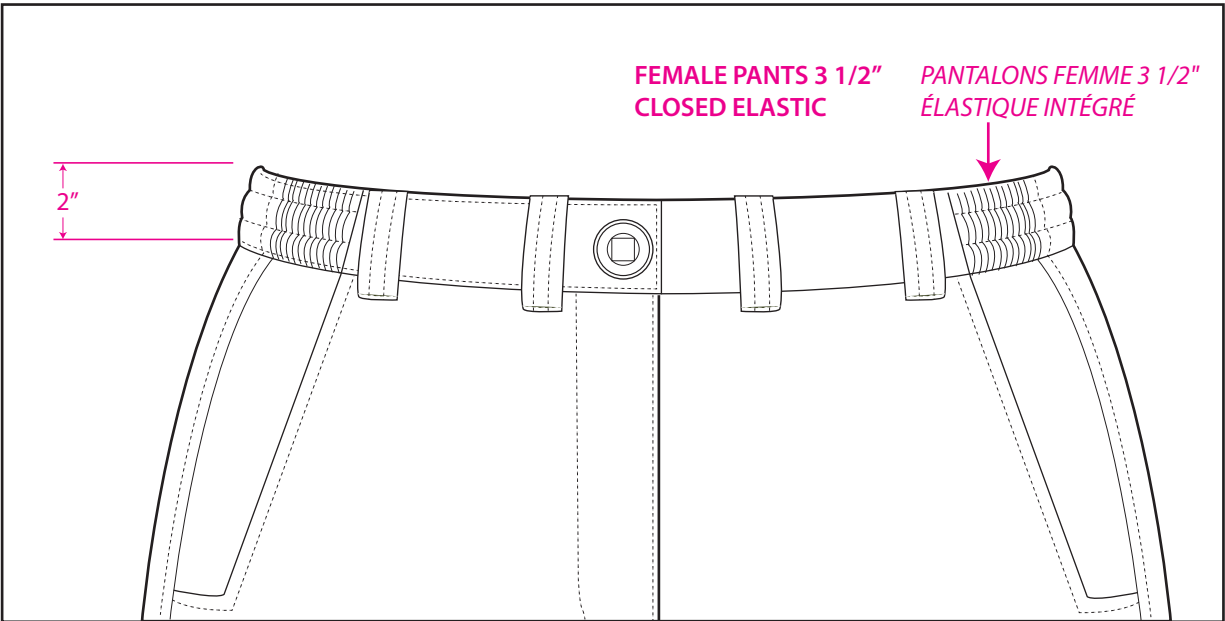
SIDE VIEW
CÔTÉ



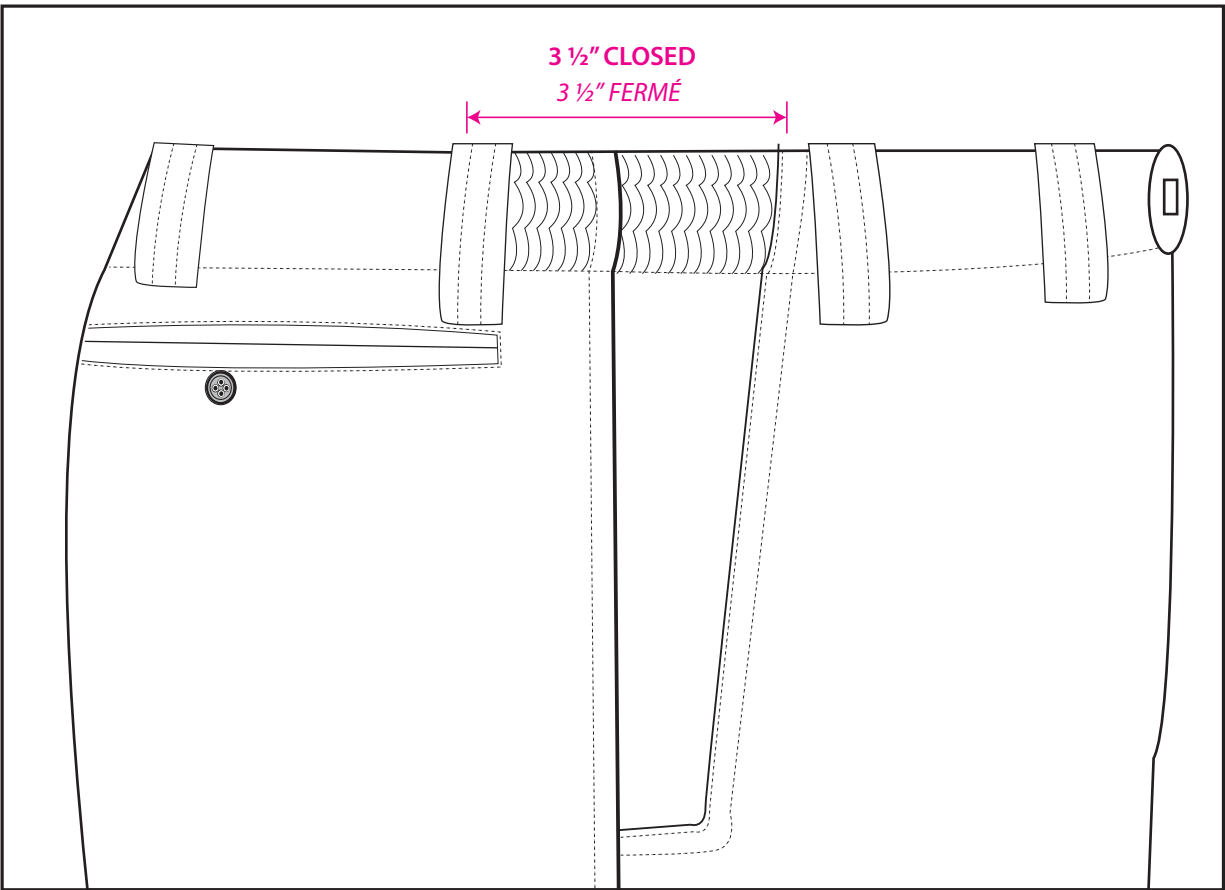
CLOSED VIEW
FERMÉE

OPEN VIEW
OUVERTE

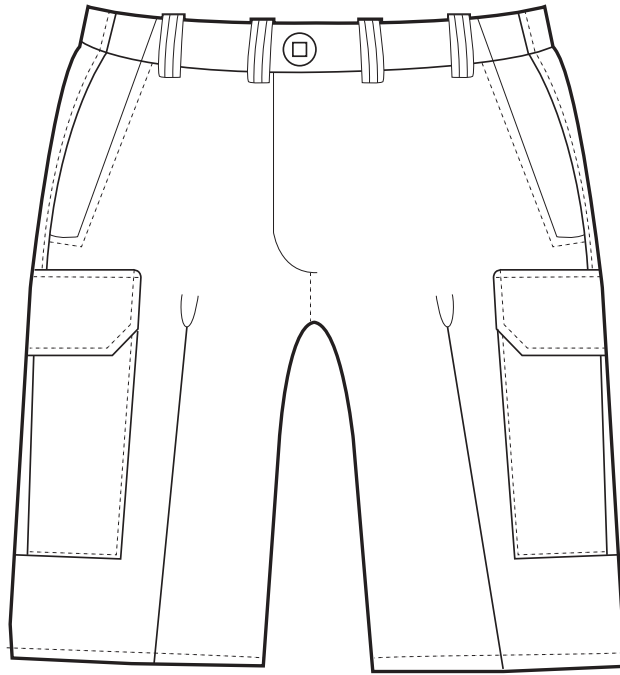
ENLARGED DETAIL
AGRANDISSEMENT



FRONT VIEW
AVANT



SIDE VIEW
CÔTÉ



FRONT VIEW
AVANT

**COLOUR MUST MATCH
FORMAL SHIRT AND V-NECK SWEATER**

PREFERRED COLOUR: OD GREEN

PANTONE REFERENCE:
SHORT



PANTONE
BRONZE GREEN
18-0317 TPX
OR SIMILAR

**LES COULEURS DOIVENT CORRESPONDRE À
LA CHEMISE OFFICIELLE ET AU CHANDAIL À
COL EN V**

COULEUR PRÉFÉRÉE: OD GREEN

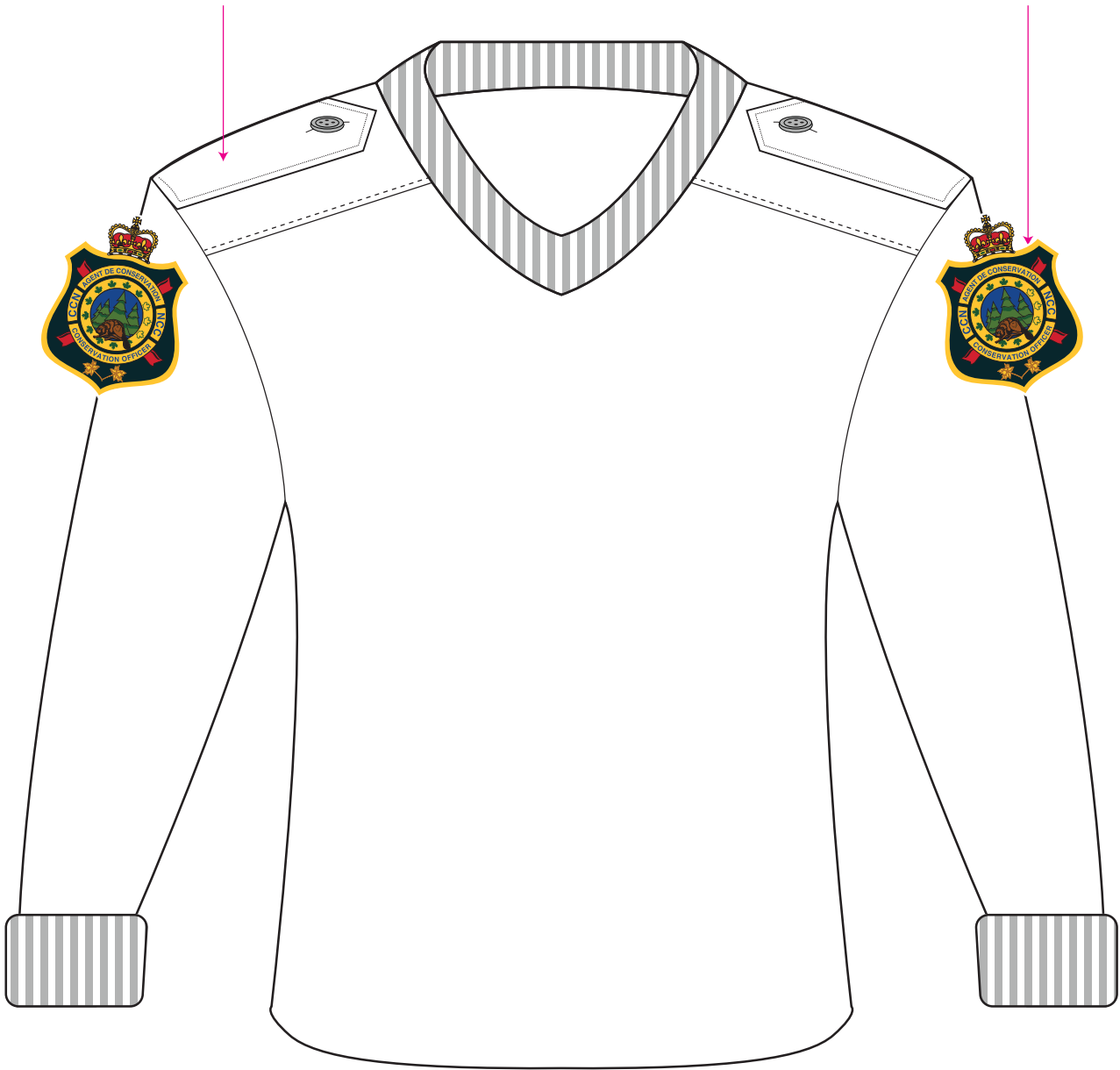
RÉFÉRENCES PANTONE:
SHORT



PANTONE
BRONZE GREEN
18-0317 TPX
OU SIMILAIRE

EPAULETS
ÉPAULETTES

EMBROIDERED PATCH
ÉCUSSON



FRONT VIEW
AVANT

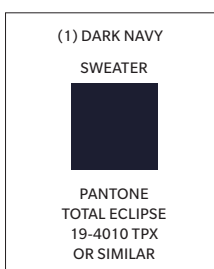
**COLOUR MUST MATCH
FORMAL SHIRT AND PANTS**

**LES COULEURS DOIVENT CORRESPONDRE À LA
CHEMISE OFFICIELLE ET AUX PANTALONS**

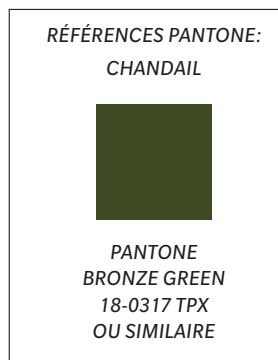
PREFERRED COLOUR: OD GREEN



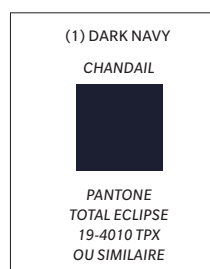
ALTERNATIVE COLOUR

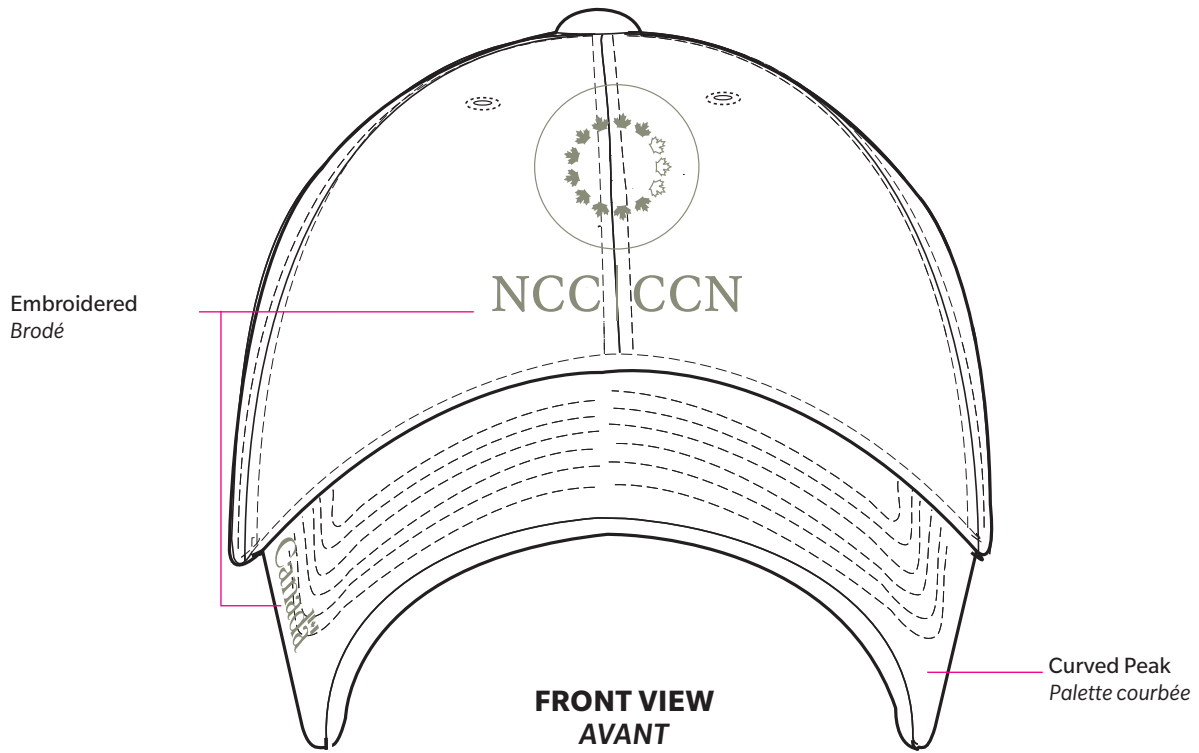


COULEUR PRÉFÉRÉE: OD GREEN



COULEUR ALTERNATIVE





PREFERRED COLOUR COMBO: OD GREEN

PANTONE REFERENCE:

BASEBALL CAP	EMBROIDERY
PANTONE BRONZE GREEN 18-0317 TPX OR SIMILAR	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OR SIMILAR

COULEUR PRÉFÉRÉE : OD GREEN

RÉFÉRENCE PANTONE:

CASQUETTE DE BASEBALL	BRODERIE
PANTONE BRONZE GREEN 18-0317 TPX OU SIMILAIRE	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OU SIMILAIRE

ALTERNATIVE COLOUR COMBO

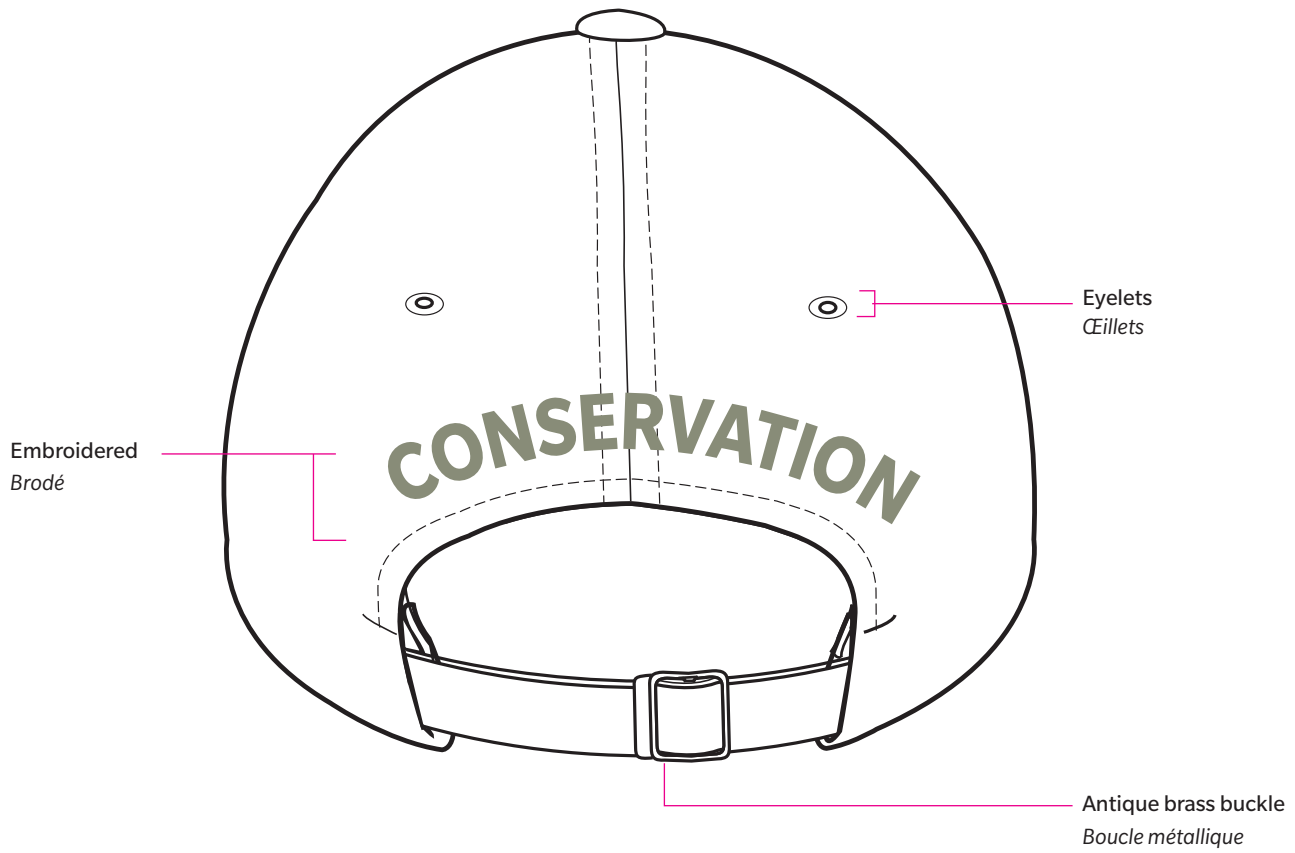
(1) DARK NAVY

BASEBALL CAP	EMBROIDERY
PANTONE TOTAL ECLIPSE 19-4010 TPX OR SIMILAR	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OR SIMILAR

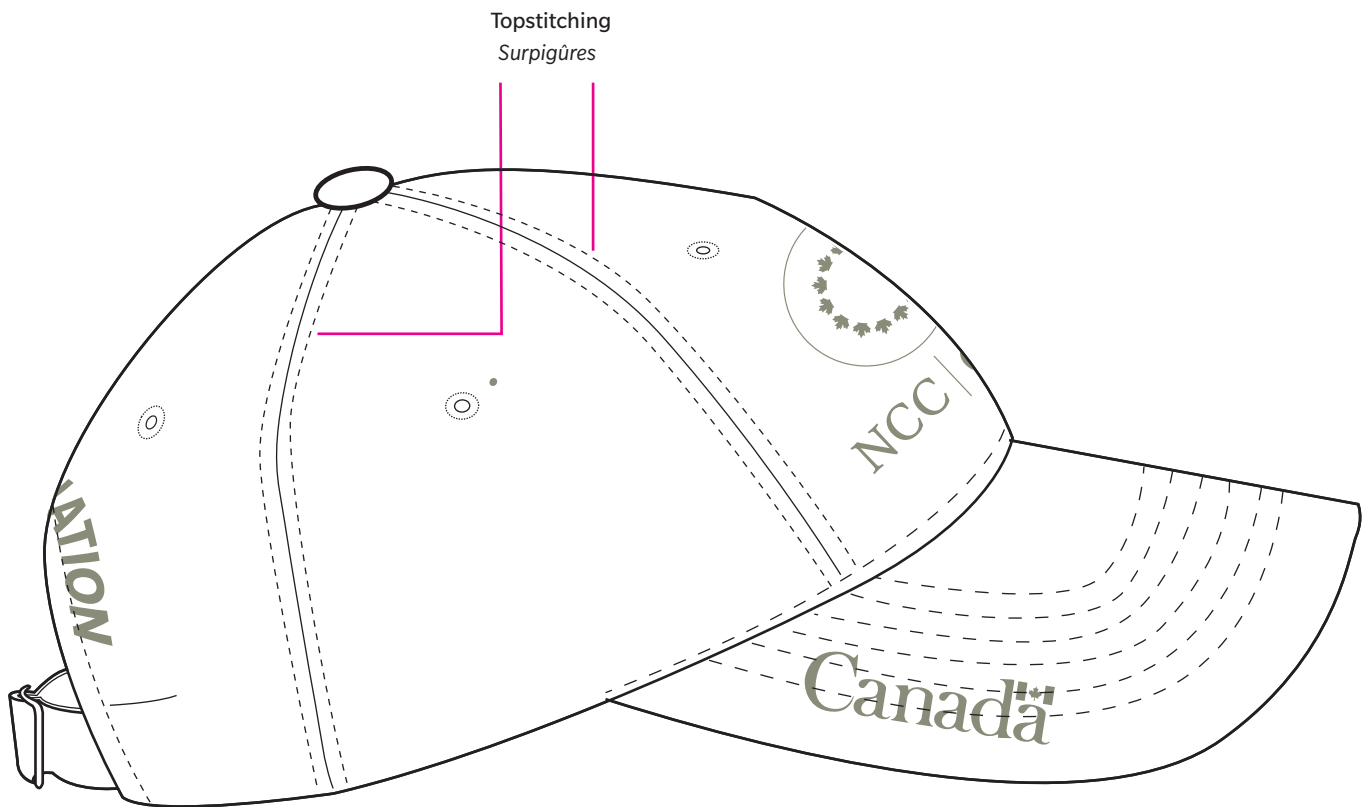
COULEUR ALTERNATIVE

(1) DARK NAVY

CASQUETTE DE BASEBALL	BRODERIE
PANTONE TOTAL ECLIPSE 19-4010 TPX OU SIMILAIRE	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OU SIMILAIRE



BACK VIEW
ARRIÈRE





SIDE VIEW
CÔTÉ



FRONT VIEW
AVANT



PREFERRED COLOUR COMBO: DARK NAVY

PANTONE REFERENCE:

JACKET	EMBROIDERY
	
PANTONE TOTAL ECLIPSE 19-4010 TPX OR SIMILAR	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OR SIMILAR



COULEUR PRÉFÉRÉE: DARK NAVY

RÉFÉRENCE PANTONE:

MANTEAU	BRODERIE
	
PANTONE TOTAL ECLIPSE 19-4010 TPX OU SIMILAIRE	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OU SIMILAIRE



ALTERNATIVE COLOUR 1

(1) OD GREEN

JACKET	EMBROIDERY
	
PANTONE BRONZE GREEN 18-0317 TPX OR SIMILAR	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OR SIMILAR



COULEUR ALTERNATIVE 1

(1) OD GREEN

MANTEAU	BRODERIE
	
PANTONE BRONZE GREEN 18-0317 TPX OU SIMILAIRE	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OU SIMILAIRE



ALTERNATIVE COLOUR 2

(2) SPRUCE GREEN

JACKET	EMBROIDERY
	
PANTONE KOMBU GREEN 19-0417 TPX OR SIMILAR	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OR SIMILAR

COULEUR ALTERNATIVE 2

(2) SPRUCE GREEN

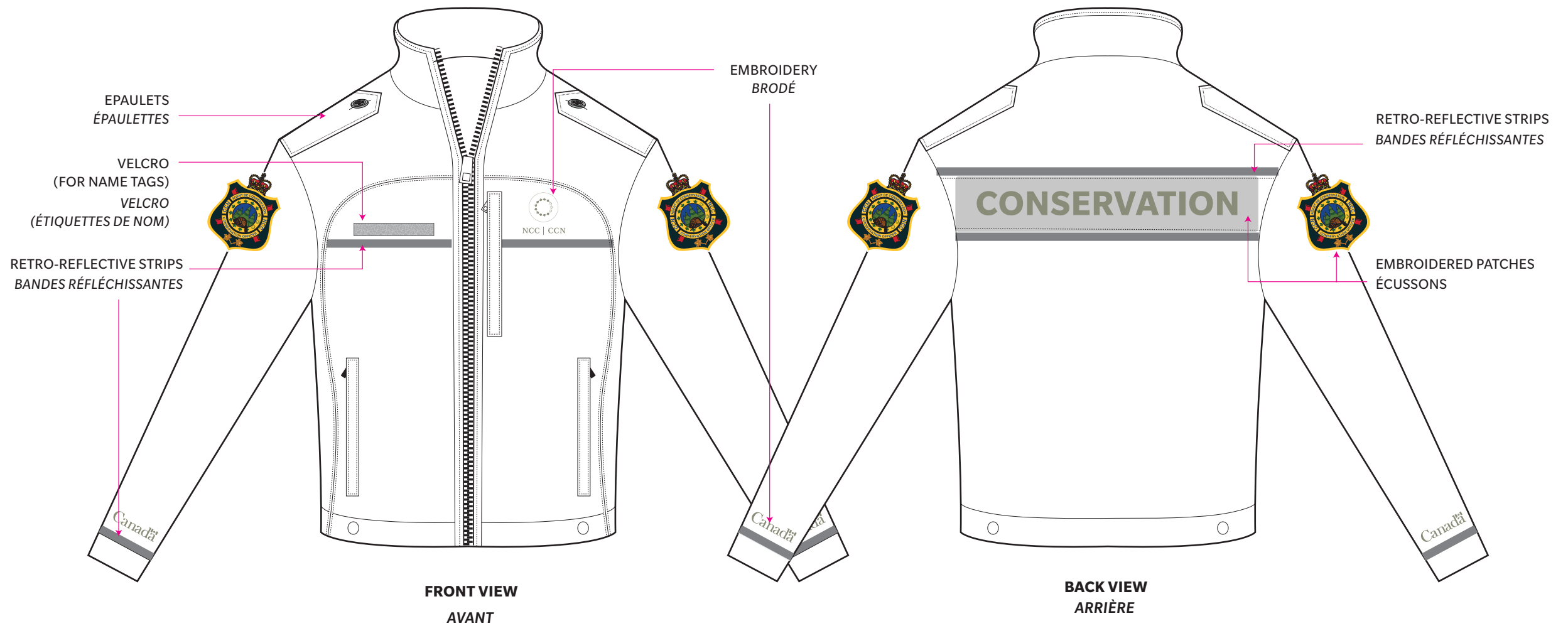
MANTEAU	BRODERIE
	
PANTONE KOMBU GREEN 19-0417 TPX OU SIMILAIRE	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OU SIMILAIRE

LIGHT JACKET (FALL/SPRING) - CONSERVATION OFFICERS
(1/2)

SIZING AND PLACEMENT OF ARTWORK
TO BE DETERMINED

MANTEAU LÉGER (AUTOMNE / PRINTEMPS) - AGENTS DE CONSERVATION
(1/2)

LES DIMENSIONS ET L'EMPLACEMENT
DES ILLUSTRATIONS RESTENT À ÊTRE DÉTERMINÉS



LIGHT JACKET (FALL/SPRING) - CONSERVATION OFFICERS (2/2)

SIZING AND PLACEMENT OF ARTWORK
TO BE DETERMINED

MANTEAU LÉGER (AUTOMNE / PRINTEMPS) - AGENTS DE CONSERVATION
(2/2)

LES DIMENSIONS ET L'EMPLACEMENT
DES ILLUSTRATIONS RESTENT À ÊTRE DÉTERMINÉS





**FRONT
AVANT**

**COLOUR MUST MATCH
WINTER PANTS**

PREFERRED COLOUR COMBO: DARK NAVY



PANTONE REFERENCE:

JACKET	EMBROIDERY
	
PANTONE TOTAL ECLIPSE 19-4010 TPX OR SIMILAR	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OR SIMILAR

**LES COULEURS DOIVENT CORRESPONDRE
AUX PANTALONS DE NEIGE**



COULEUR PRÉFÉRÉE: DARK NAVY

RÉFÉRENCE PANTONE:

MANTEAU	BRODERIE
	
PANTONE TOTAL ECLIPSE 19-4010 TPX OU SIMILAIRE	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OU SIMILAIRE



ALTERNATIVE COLOUR 1

(1) OD GREEN

JACKET	EMBROIDERY
	
PANTONE BRONZE GREEN 18-0317 TPX OR SIMILAR	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OR SIMILAR



COULEUR ALTERNATIVE 1

(1) OD GREEN

MANTEAU	BRODERIE
	
PANTONE BRONZE GREEN 18-0317 TPX OU SIMILAIRE	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OU SIMILAIRE



ALTERNATIVE COLOUR 2

(2) SPRUCE GREEN

JACKET	EMBROIDERY
	
PANTONE KOMBU GREEN 19-0417 TPX OR SIMILAR	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OR SIMILAR

COULEUR ALTERNATIVE 2

(2) SPRUCE GREEN

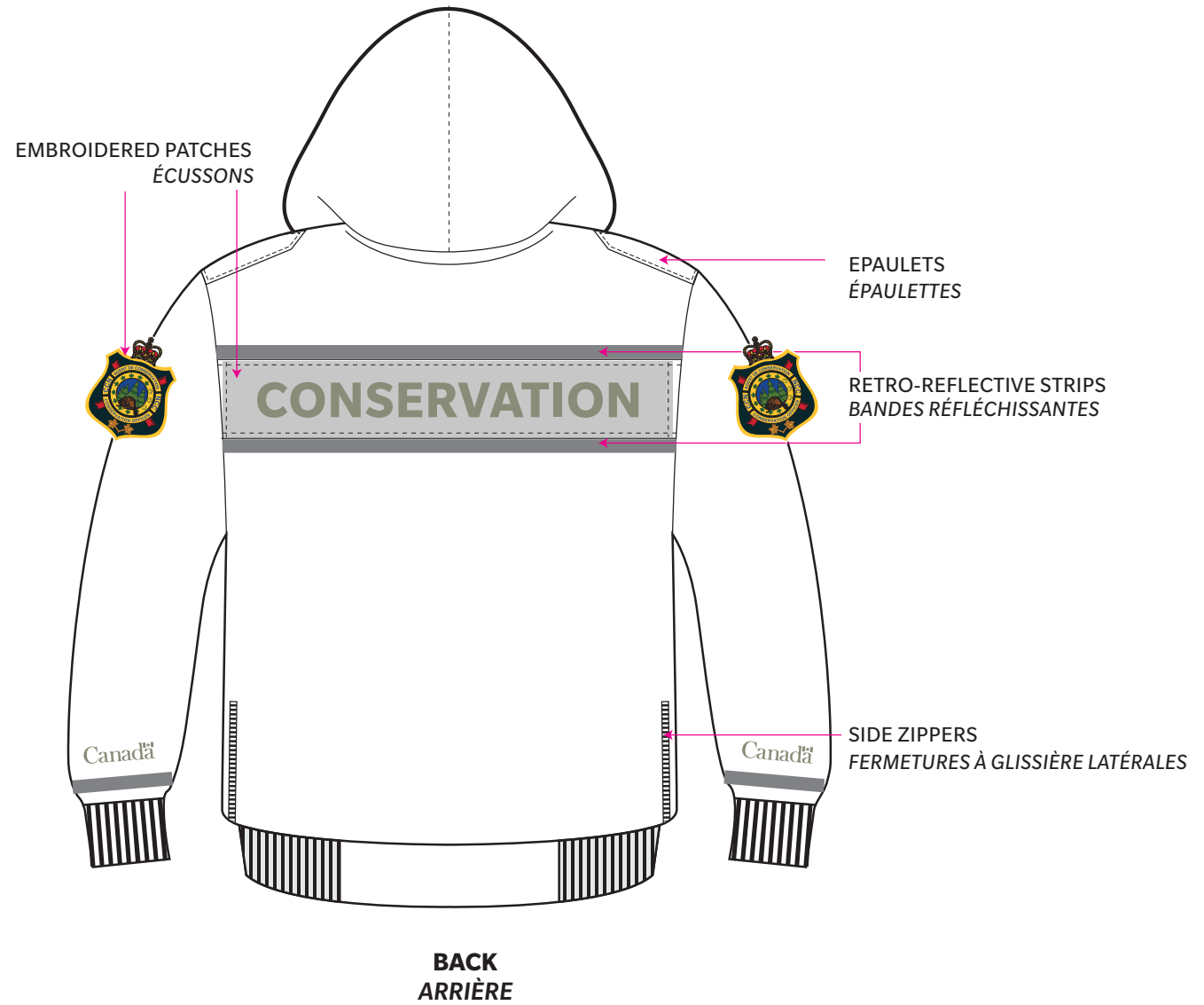
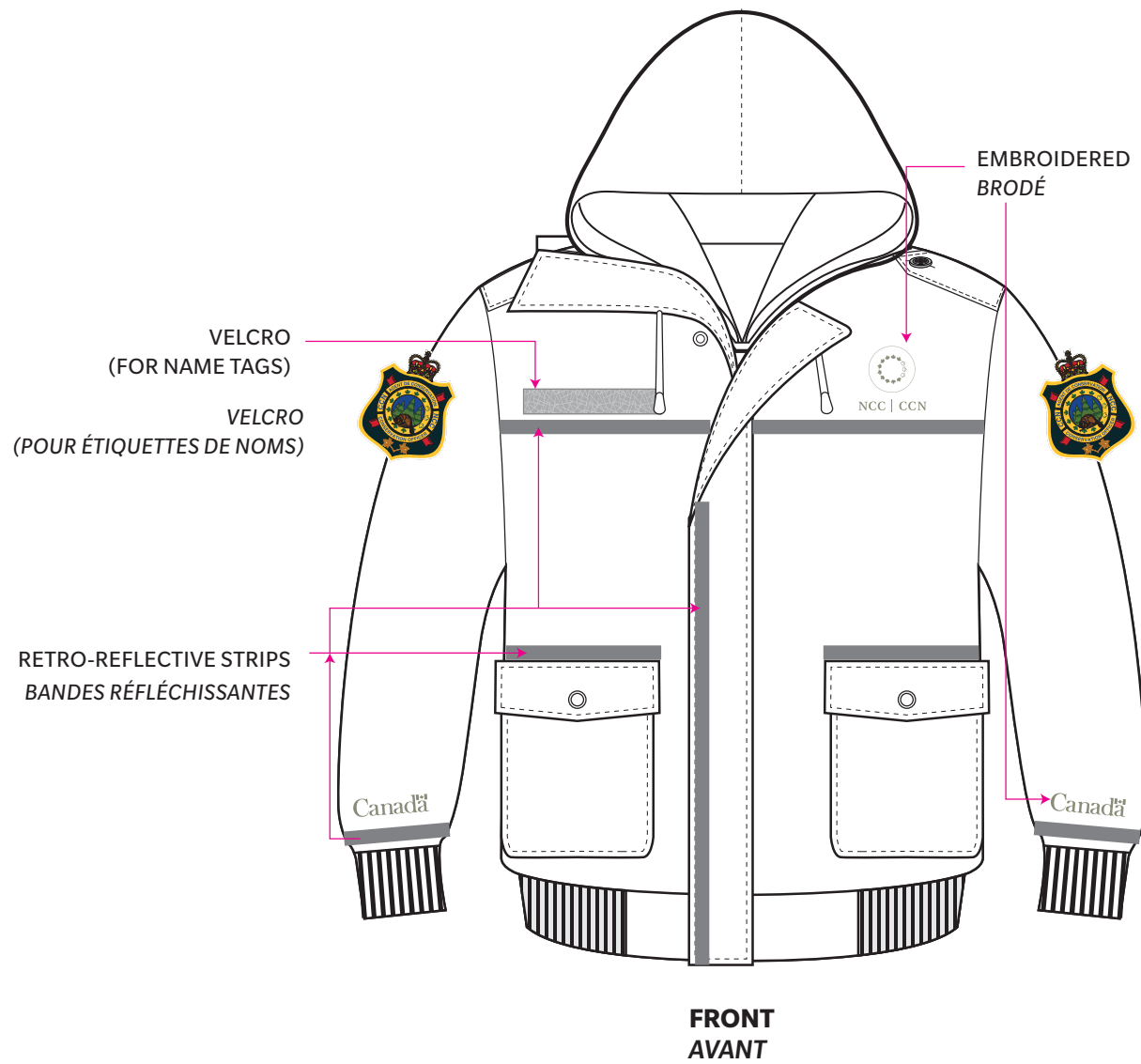
MANTEAU	BRODERIE
	
PANTONE KOMBU GREEN 19-0417 TPX OU SIMILAIRE	PANTONE LONDON FOG 16-0207 TPX OU SIMILAIRE

SHORT WINTER JACKET - CONSERVATION OFFICERS
(1/2)

SIZING AND PLACEMENT OF ARTWORK
TO BE DETERMINED

MANTEAU D'HIVER COURT - AGENTS DE CONSERVATION
(1/2)

LES DIMENSIONS ET L'EMPLACEMENT
DES ILLUSTRATIONS RESTENT À ÊTRE DÉTERMINÉS

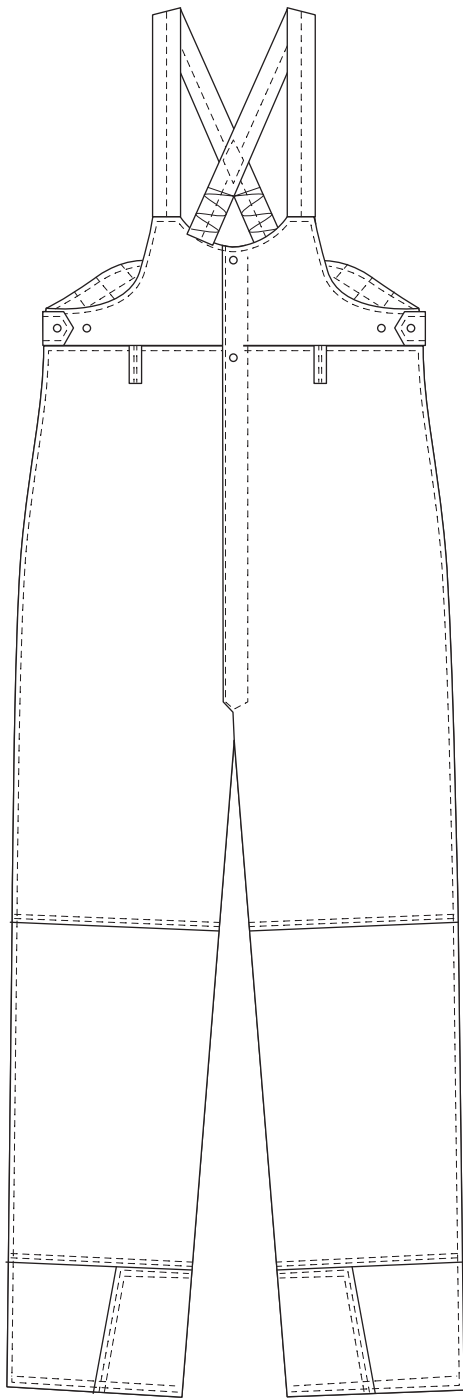


SHORT WINTER JACKET - CONSERVATION OFFICERS
(2/2)

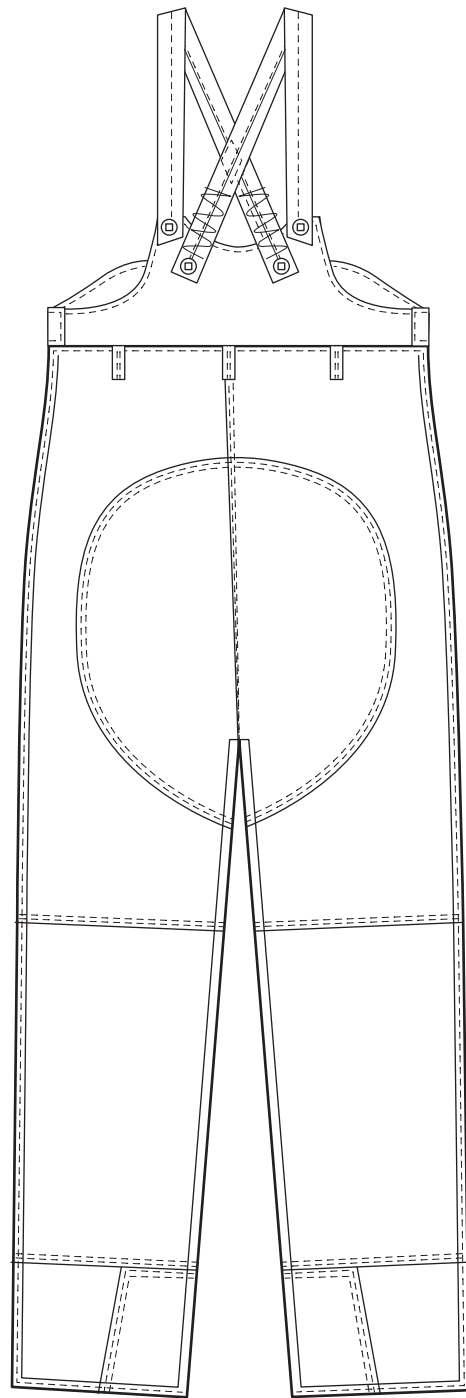
SIZING AND PLACEMENT OF ARTWORK
TO BE DETERMINED

MANTEAU D'HIVER COURT - AGENTS DE CONSERVATION
(2/2)

LES DIMENSIONS ET L'EMPLACEMENT
DES ILLUSTRATIONS RESTENT À ÊTRE DÉTERMINÉS



FRONT VIEW
AVANT



BACK VIEW
ARRIÈRE

**COLOUR MUST MATCH
WINTER COAT**

PREFERRED COLOUR: DARK NAVY


PANTONE REFERENCE:
PANTS



PANTONE
TOTAL ECLIPSE
19-4010 TPX
OR SIMILAR


ALTERNATIVE COLOUR COMBO

(1) OD GREEN
PANTS



PANTONE
BRONZE GREEN
18-0317 TPX
OR SIMILAR

(2) SPRUCE GREEN
PANTS




PANTONE
KOMBU GREEN
19-0417 TPX
OR SIMILAR

**LES COULEURS DOIVENT CORRESPONDRE AU
MANTEAU D'HIVER**

COULEUR PRÉFÉRÉE: DARK NAVY


RÉFÉRENCE PANTONE:
PANTALONS



PANTONE
TOTAL ECLIPSE
19-4010 TPX
OU SIMILAIRE


COULEUR ALTERNATIVE

(1) OD GREEN
PANTALONS



PANTONE
BRONZE GREEN
18-0317 TPX
OU SIMILAIRE

(2) SPRUCE GREEN
PANTALONS



PANTONE
KOMBU GREEN
19-0417 TPX
OU SIMILAIRE

CONTRATS DE FOURNITURES

Conditions générales

1. La présente commande et les présentes conditions générales sont indivisibles et constituent l'intégralité du contrat passé entre la Commission et l'entrepreneur et aucune variation par rapport à ce contrat, peu importe la façon dont elle est formulée et peu importe si l'entrepreneur l'accepte, n'aura d'effet à moins que la Commission n'y donne son consentement par écrit. Aucune pratique locale, générale ou commerciale n'est censée faire varier les conditions du contrat. Lorsque le contexte l'exige, le terme « fournitures » englobe les services.
2. La Commission recevra les fournitures sous réserve de leur inspection finale et de leur acceptation par le consignataire désigné dans la présente commande ou, si le consignataire n'est pas désigné, par toute personne autorisée par la Commission. Les fournitures défectueuses ou non conformes au devis pourront être retournées à l'entrepreneur aux frais de ce dernier.
3. En plus de devoir respecter le devis ou toute garantie légale explicite ou implicite, et même si les fournitures ont été acceptées par la Commission, l'entrepreneur devra, pendant toute la durée de la garantie qu'il aura donnée, remplacer à ses frais les fournitures qui seraient ou deviendraient défectueuses en raison d'un vice de fabrication, de l'utilisation de matériaux présentant un défaut ou d'une mauvaise qualité d'exécution. Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit indiquer la durée de sa garantie courante ainsi que les conditions auxquelles elle est assujettie.
4. L'entrepreneur garantit qu'il a le droit d'utiliser et de vendre tout dispositif ou toute pièce brevetés faisant partie des fournitures achetées et il convient de garantir la Commission contre toute demande de paiement de redevances ou de droits de licence et contre toute autre réclamation pouvant résulter de l'utilisation ou de la vente de ces pièces ou dispositifs, que ceux-ci fassent ou non partie du devis prescrit par la Commission ou qu'ils aient ou non été utilisés par l'entrepreneur dans les fournitures achetées, à défaut de devis.
5. Le fournisseur doit assumer les risques liés aux fournitures, c'est-à-dire qu'il doit assumer l'éventuelle perte partielle ou totale de ces fournitures, ou les dommages qu'elles peuvent subir tant qu'elles n'ont pas été livrées à la Commission. Cette dernière se réserve le droit de modifier le lieu de livraison n'importe quand avant l'expédition des fournitures. Dans une telle éventualité, l'entrepreneur aura droit à une indemnité en cas d'augmentation réelle de ses coûts et, inversement, si le changement du lieu de livraison entraîne une diminution de ses coûts, il devra réduire ses prix en conséquence.
6. Sauf indication contraire, les fournitures doivent être neuves et n'avoir jamais été utilisées, et l'entrepreneur doit respecter rigoureusement les quantités, le devis et les conditions se rattachant à la présente commande. Les délais fixés constituent une condition essentielle du contrat.
7. Cette vente est une vente « rendu », c'est-à-dire que, sauf indication contraire, elle doit comprendre la totalité des frais d'emballage, de chargement, de déchargement et de transport. Si l'entrepreneur paie à l'avance des frais de transport censés être à la charge de la Commission selon les modalités du présent contrat, ces frais doivent être indiqués séparément sur la facture.
8. Si les fournitures sont expédiées en wagons complets, il faut faire parvenir immédiatement à la Commission des avis d'expédition paraphés portant le numéro des wagons ainsi que l'itinéraire du chargement. Les consignes pour le service des wagons seront déduites pour chacun des wagons qui parviendront à la Commission sans que celle-ci n'ait reçu d'avis d'expédition.

CONTRATS DE FOURNITURES

Conditions générales

9.
 - a) La Commission se réserve le droit d'annuler toute partie de la commande non livrée à la date requise et d'acheter les fournitures concernées ailleurs.
 - b) Si elle les trouve acceptables, la Commission paiera conformément aux dispositions du contrat les fournitures qui auront été livrées ou les services qui auront été rendus par l'entrepreneur avant que l'avis n'ait été donné. Pour ce qui est des fournitures qui n'auront pas été livrées ou des services qui n'auront pas été rendus avant cet avis, la Commission défraiera l'entrepreneur conformément aux conditions du contrat et elle lui versera en outre une indemnité juste et raisonnable à l'égard de ces fournitures et services.
 - c) La Commission se réserve le droit d'annuler toute partie de la commande non livrée à la date requise et d'acheter les fournitures concernées ailleurs.
 - d) Le président peut, en donnant un avis à cet effet à l'entrepreneur, annuler ou suspendre en totalité ou en partie les travaux non terminés.
10. Sauf indication contraire dans la présente commande, le paiement sera effectué en devises canadiennes dans les 30 jours suivant la présentation de factures ou de demandes de paiement partiel ou dans les 30 jours suivant la livraison des fournitures, selon le délai le plus long. Les remises seront calculées à compter de la date où la Commission aura reçu les fournitures et des factures ou demandes de paiement partiel acceptables.
11. Le montant en dollars indiqué dans la présente commande constitue un montant final et, sauf indication contraire, il comprend la totalité des taxes (TPS et TVP) et droits applicables.
12. Aucun député à la Chambre des communes du Canada ne peut être partie au présent contrat ni en tirer un avantage quelconque.
13. Le présent accord établit comme bénéficiaires et lie les successeurs et ayants droit de la Commission et de l'entrepreneur respectivement, à la condition que l'entrepreneur s'abstienne de céder l'accord ou toute partie de son exécution sans le consentement écrit préalable de la Commission. Toute cession faite sans un tel consentement sera sans effet.
14. Les devis, dessins, échantillons, modèles et matrices fournis à l'entrepreneur par la Commission en vue de l'exécution de la commande sont réputés appartenir à la Commission et doivent lui être retournés aux frais de l'entrepreneur sur demande.
15. Les produits contrôlés sont assujettis au règlement relatif au SIMDUT.

Supplier No. / N° du fournisseur

New supplier / Nouveau fournisseur Update / Mise à jour

**SUPPLIER-DIRECT DEPOSIT PAYMENT AND TAX INFORMATION FORM
FOURNISSEUR-FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT ET RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE L'IMPÔT**

For NCC use only / À l'usage de la CCN seulement

PART 'A' - IDENTIFICATION / PARTIE 'A' - IDENTIFICATION

Legal name of entity or individual / Nom légal de l'entité ou du particulier	Operating name of entity or individual (if different from Legal Name) / Nom commercial de l'entité ou du particulier (s'il diffère du nom légal)		
Former Public Servant in receipt of a PSSA Pension / Ancien fonctionnaire qui reçoit une pension en vertu de la LPPF		<input type="checkbox"/> Yes / Oui	<input type="checkbox"/> No / Non
An entity, incorporated or sole proprietorship, which was created by a Former Public Servant in receipt of a PSSA pension or a partnership made of former public servants in receipt of PSSA pension or where the affected individual has a controlling or major interest in the entity. / Une entité, constituée en société ou à propriétaire unique, créée par un ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPPF, ou un partenariat formé d'anciens fonctionnaires touchant une pension en vertu de la LPPF, où les entités dans lesquelles ils détiennent le contrôle ou un intérêt majoritaire.		<input type="checkbox"/> Yes / Oui	<input type="checkbox"/> No / Non
Address / Adresse	Telephone No. / N° de téléphone :	Fax No. / N° de télécopieur :	
Postal code / Code postal	()	()	

PART 'B' - STATUS OF SUPPLIER / PARTIE 'B' - STATUT DU FOURNISSEUR

IMPORTANT : CHOOSE ONLY ONE OF THE FOLLOWING/CHOISIR SEULEMENT UNE DES OPTIONS SUIVANTES:

(1) Sole proprietor / Propriétaire unique <input type="checkbox"/>	If sole proprietor, provide: / Si propriétaire unique, indiquez :	Last Name / Nom de famille	First name / Prénom	Initial / Initiale
(2) Partnership / Société de personnes <input type="checkbox"/>	(3) Corporation / Société <input type="checkbox"/>			
Business No. (BN) / N° de l'entreprise (NE) -	OR / OU	SIN / NAS -		
GST/HST / TPS et TVH	QST / TVQ (Québec)			
Number / Numéro : Not registered / non inscrit <input type="checkbox"/>	Number / Numéro : Not registered / non inscrit <input type="checkbox"/>			
Type of contract / Genre de contrat	Contract for services only / Contrat de services seulement <input type="checkbox"/>			
	Contract for mixed goods & services / Contrat de biens et services <input type="checkbox"/>		Contract for goods only / Contrat de biens seulement <input type="checkbox"/>	
Type of goods and/or services offered / Genre de biens et / ou services rendus :				

PART 'C' - FINANCIAL INSTITUTION / PARTIE 'C' - RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE

Please send a void cheque with this form / Veuillez, s.v.p., envoyer un spécimen de chèque avec ce formulaire

Branch Number / N° de la succursale	Institution No. / N° de l'institution :	Account No. / N° de compte :
Institution name / Nom de l'institution :		Address / Adresse :
Postal Code / Code postal :		

PART 'D' - DIRECT DEPOSIT PAYMENT NOTIFICATION / PARTIE 'D' - AVIS DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT

E-mail address / Adresse courriel :

PART 'E' - EMAIL ADDRESS TO SEND CONTRACTS / PARTIE 'E' - ADRESSE COURRIEL POUR ENVOYER LES CONTRATS

E-mail address / Adresse courriel :

PART 'F' - CERTIFICATION / PARTIE 'F' - CERTIFICATION

I certify that I have examined the information provided above and it is correct and complete, and fully discloses the identification of this supplier.	Je déclare avoir examiné les renseignements susmentionnés et j'atteste qu'ils sont exacts et constituent une description complète, claire et véridique de l'identité de ce fournisseur.		
Where the supplier identified on this form completes part C, he hereby requests and authorizes the National Capital Commission to directly deposit into the bank account identified in part C, all amounts payable to the supplier.	Lorsque le fournisseur indiqué sur ce formulaire remplit la partie C, par la présente, il demande et autorise la Commission de la capitale nationale à déposer directement dans le compte bancaire indiqué à la partie C, tous les montants qui lui sont dus.		
Name of authorized person / Nom de la personne autorisée	Title / Titre	Signature	Date
Telephone number of contact person / Numéro de téléphone de la personne ressource : ()			

IMPORTANT

Please fill in and return to the National Capital Commission with one of your business cheque unsigned and marked « VOID » (for verification purposes).	Veillez remplir ce formulaire et le retourner à la Commission de la capitale nationale avec un spécimen de chèque de votre entreprise non signé et portant la mention « ANNULÉ » (à des fins de vérification).
Mail or fax to: Procurement Services National Capital Commission 202-40 Elgin Street Ottawa, ON K1P 1C7 Fax: (613) 239-5007	Poster ou télécopier à : Services de l'approvisionnement Commission de la capitale nationale 40, rue Elgin, pièce 202 Ottawa (Ontario) K1P 1C7 Télécopieur : (613) 239-5007

SUPPLIER – DIRECT DEPOSIT PAYMENT AND TAX INFORMATION FORM

FOURNISSEUR – FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT ET RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE L'IMPÔT

Supplier Tax Information

Pursuant to paragraph 221(1) (d) of the *Income Tax Act*, NCC must declare form T-1204, contractual payments of government for services, all payments made to suppliers during the calendar year in accordance to related service contracts (including contracts for mixed goods and services).

The paragraph 237(1) of the *Income Tax Act* and the article 235 of the Income Tax Regulations require the supplier to provide all necessary information below to the organization who prepares the fiscal information forms.

Questions: Sylvie Monette, Accounts Payable Supervisor
(613) 239-5678 ext. 5156 or sylvie.monette@ncc-ccn.ca

Direct deposit payment information

All amounts payable by NCC to the supplier will be deposited directly into the account you identified in part C. A NCC payment advice notice will also be sent to you by e-mail detailing the particularities of the payment to the address identified in part D.

Until we process your completed form, we will still pay you by check.

You must notify the NCC of any changes to your financial institution, branch or account number. You will then have to complete a new form.

The account you identified has to hold Canadian funds at a financial institution in Canada.

The advantages of direct deposit payment

Direct deposit payment is a convenient, dependable, safe and timesaving way to receive your invoice payment. Direct deposit payment is completely confidential.

There are fewer risks of direct deposit payment being lost, stolen, or damaged as may happen with cheques.

Funds made by direct deposit payment will be available in your bank account on the same day that we would have mailed your cheque.

Renseignements sur les fournisseurs aux fins de l'impôt

En vertu de l'alinéa 221(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la CCN est tenu de déclarer, à l'aide du formulaire T-1204, Paiements contractuels de services du gouvernement, tous paiements versés aux fournisseurs pendant une année civile en vertu de marchés de services pertinents (y compris les marchés composés à la fois de biens et de services).

Le paragraphe 237 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et l'article 235 du Règlement de l'impôt sur le revenu obligent les fournisseurs à fournir toutes les informations demandées ci-dessous à l'organisme qui prépare les formulaires de renseignements fiscaux.

Questions : Sylvie Monette, Superviseure aux comptes payable
(613) 239-5678 poste 5156 ou sylvie.monette@ncc-ccn.ca

Renseignements sur le paiement par dépôt direct

Tous les montants versés par la CCN au fournisseur seront déposés directement dans le compte identifié à la partie C. Un avis de paiement de la CCN détaillant les particularités du paiement par dépôt direct vous sera envoyé par courriel à l'adresse courriel identifiée à la partie D.

Nous continuerons à vous payer par chèque jusqu'à ce que nous ayons traité votre formulaire.

Vous devez aviser la CCN de tout changement d'institution financière, de succursale ou de numéro de compte. Vous devrez donc remplir un nouveau formulaire.

Le compte que vous désignez doit être un compte en monnaie canadienne, détenu dans une institution financière au Canada.

Avantages du paiement par dépôt direct

Le paiement par dépôt direct est une méthode pratique, fiable et sécuritaire, qui permet de gagner du temps dans la réception de vos paiements de factures. Le paiement par dépôt direct est entièrement confidentiel.

Avec les paiements par dépôt direct, il y a moins de risques de perte, de vol ou de dommage, comme cela peut se produire dans le cas des chèques.

Les paiements effectués par paiement par dépôt direct sont versés dans votre compte le jour même où nous aurions posté votre chèque.